

## AUTRES SOURCES, AUTRE HISTOIRE ?

### FAIRE L'HISTOIRE DES INDIVIDUS DES XVII<sup>e</sup> ET XVIII<sup>e</sup> SIÈCLES EN ANGLETERRE ET EN FRANCE

François-Joseph RUGGIU

**RÉSUMÉ :** Cet article décrit le processus de création des archives publiques locales en France et surtout en Angleterre où il a fallu attendre la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle pour qu'un réseau cohérent de dépôts se mette en place dans les comtés. Il suggère ensuite que la manière dont les collections ont été constituées a influencé directement la fabrique de l'histoire sociale et qu'elle explique, en particulier, les fortes divergences entre les historiographies anglaise et française dans les années 1960 et 1970. Il avance enfin que l'intérêt actuel pour une histoire des individus, auxquelles se prêtent mieux les sources anglaises et françaises, permet un rapprochement inattendu des historiographies.

**MOTS-CLÉS :** histoire sociale, histoire de l'individu, sources manuscrites, archives départementales, *county record offices*.

**ABSTRACT :** *This paper describes the process of creation of the local repositories in France and particularly in England, where an efficient network of county record offices was not established until the second half of the twentieth century. The ways of constitution of the collections have directly shaped the writing of social history and explain especially the great divergence between the English and French historiographies during the 1960s and the 1970s. The present attention to the history of individuals – easier to do in same ways in France and in England thank to the nominal sources – allows an unexpected reconciliation of the French and English historiographies.*

**KEYWORDS :** *social history, history of the individual, written sources, archives départementales, county record offices.*

*ZUSAMMENFASSUNG : Der Aufsatz untersucht die Entstehung öffentlicher lokaler Archive in Frankreich und besonders in England. Dort entwickelte sich erst ab Mitte des 20. Jahrhunderts ein zusammenhängendes Archivnetz in den counties. Es wird argumentiert, daß die Art der Archiveinrichtung die jeweilige Sozialgeschichtsschreibung unmittelbar beeinflußt hat, und daß sie die starken Diskrepanzen zwischen der englischen und der französischen Historiographie der sechziger und siebziger Jahren besonders gut erklären kann. Das aktuelle Interesse für die Geschichte des Individuums, zu der die englischen und französischen Quellen sich besser eignen, erlaube jedoch eine unerwartete Annäherung der beiden historiographischen Traditionen.*

*STICHWÖRTER : Sozialgeschichte, Geschichte des Individuums, handschriftliche Quellen, archives départementales, county record offices.*

François-Joseph RUGGIU, né en 1966, est professeur à l'université Michel de Montaigne-Bordeaux III et chercheur associé au centre Roland Mousnier (CNRS-Paris IV). Il appartient également au groupe de recherche France-Îles britanniques (GDR 2136-CNRS). Ses recherches se situent dans le domaine de l'histoire sociale de la France et de l'Angleterre des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles. Il est l'auteur d'un ouvrage sur *Les Élités et les villes moyennes en France et en Angleterre, XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles* (Paris, L'Harmattan, 1997) et a récemment soutenu son habilitation à diriger des recherches. Son mémoire portait sur les *Dynamiques sociales et dynamiques urbaines en Angleterre et en France (vers 1720-vers 1780)*.

*Adresse : Université Michel de Montaigne-Bordeaux III, Domaine universitaire, 33607 Pessac Cedex.*

*Courrier électronique : francois\_joseph\_ruggiu@hotmail.com*

Les chercheurs qui participent à la construction d'une historiographie sont soumis, à des degrés plus ou moins importants, à trois forces qui sont par essence mouvantes. La première est représentée par les courants historiques intellectuellement dominants ; ils peuvent être ou non identifiés en tant que tels mais ils forment – que les historiens en soient conscients ou non – le cadre théorique de toute enquête ; ils évoluent généralement par à-coups plus ou moins marqués à l'échelle d'une dizaine ou d'une vingtaine d'années<sup>1</sup>. La deuxième est liée à l'état des fonds disponibles – archives ou imprimés – qui constituent le matériel nécessaire au travail de type historique ; ils connaissent eux-mêmes une double évolution grâce à l'apparition de nouveaux fonds et grâce au renouvellement des utilisations qui fait revenir les chercheurs vers des fonds anciens mais avec de nouvelles interrogations<sup>2</sup>. La troisième force est constituée par les codes de conduite reconnus comme valides par la communauté des historiens en tant que milieu professionnel : ils sont manifestés par les choix faits au sein, par exemple, des instances de recrutement ou de promotion universitaires ou des comités de lectures des revues et des maisons

---

1. On peut ici penser non seulement aux écoles historiques proprement dites, dont les membres adhèrent consciemment à une méthodologie aussi bien qu'à une conception particulières de l'histoire, mais aussi à des influences plus diffuses liées aux évolutions générales des sciences humaines et de la société en général, que l'historien ressent même à son corps défendant et qui, avec le recul, se révèlent importantes sur le choix des thèmes des recherches ainsi que sur la manière de les traiter. Eric John Hobsbawm écrivait ainsi, dès 1971, à propos de l'émergence de l'histoire urbaine comme discipline académique à part entière en Angleterre : « *It [urban history] also reflects the urgency of urban problems which increasingly become the major, or at least the most dramatic, problems of social planning and management in modern industrial societies* » (HOBSBAWM, 1971, p. 34), analyse que partage Peter Clark dans sa présentation de l'élaboration de la *Cambridge History of Urban Britain* (CLARK, 2002, p. 167).

2. En 1947, *sir* Hilary Jenkinson raconta devant la première promotion des élèves archivistes de l'université de Londres l'anecdote suivante : « [...] *anyone who has presided over the Students in a place where considerable research on Documents is carried on must recall plentiful examples of unusual inquiries prosecuted with success in unlikely places. I recollect, for example, the Professor from Eastern France [Marc Bloch] who looked for, and found, in the Wardrobe Accounts of Edward III evidence not of the French Wars or of their reactions in the Court of an English King, but on a point of pathology – "touching for the King's Evil"* [...] » (JENKINSON, 1948a, p. 9-10.)

d'édition, et ils forment l'horizon d'attente au sein duquel sont évalués les travaux en cours<sup>3</sup>.

Ces trois forces agissent simultanément – parallèlement ou de façon contradictoire selon les cas – pour produire néanmoins à un moment donné un type d'histoire où s'inscrivent les singularités plus ou moins grandes de chaque chercheur<sup>4</sup>. Elles confèrent aux travaux parus dans les mêmes années un air de famille souvent difficilement discernable sur le moment mais parfaitement identifiable avec le recul. Les différences nationales sont aussi marquées que les différences générationnelles. L'histoire de l'Angleterre faite par les historiens anglo-saxons ne ressemble guère à l'histoire de la France telle qu'elle est faite par les historiens français et les deux productions nationales se développent d'ailleurs dans une grande ignorance l'une de l'autre comme l'atteste, en dehors des hommages rendus aux grandes figures, l'absence presque complète, en notes ou dans les bibliographies, de références aux thèses et aux travaux qui émanent de l'autre aire géographique. Cet isolement s'étend parfois jusqu'aux histoires réciproques et il est parfois étonnant de ne trouver dans certains ouvrages anglo-saxons (à vrai dire surtout américains) consacrés à la France moderne que des références à des travaux anglo-saxons. Une telle situation vient des équilibres opérés entre les trois forces précédemment décrites : le substrat théorique, les sources disponibles et les normes professionnelles sont inévitablement mis en œuvre de façon différente en Angleterre (ou aux États-Unis) et en France.

---

3. Les conditions du travail académique telles qu'elles sont définies en Angleterre et en France influencent, en effet, directement la nature de la production historique. La première illustration de ce fait se trouve évidemment dans la différence de forme entre les thèses rédigées dans chacun des deux pays. Dans les années 1960 et 1970, les Ph.D. anglais étaient ainsi menés à bien en un temps inférieur aux thèses d'État françaises qui pouvaient s'étendre sur une dizaine d'années, ce qui a favorisé l'essor de l'histoire sociale comme « histoire totale » qui sera évoquée plus bas. Par ailleurs, l'histoire sociale anglo-saxonne est traditionnellement peu enfermée dans le cadre monographique local ou régional car elle a été moins influencée que l'histoire sociale française par l'alliance avec la géographie, en l'occurrence vidalienne. Les études thématiques transversales, dont les sources sont prises sur plusieurs points de l'espace national, y sont donc plus systématiques qu'en France. En France, l'organisation de la recherche et le quadrillage universitaire du territoire incitent souvent les chercheurs à inscrire leurs travaux dans un espace géographique limité alors que la mobilité géographique des universitaires est plus importante en Angleterre. Il est d'ailleurs rare qu'un chercheur soit directement nommé dans l'université où il a fait son Ph.D. Enfin, Tim Hitchcock nous a très justement fait remarquer que les attentes différenciées des publics jouent un rôle dans la constitution des historiographies.

4. On en trouvera une belle illustration dans l'analyse de Christine Carpenter qui met en perspective la manière dont l'historiographie du règne d'Henri VII est abordée par les médiévistes, surtout intéressés par l'histoire politique, et par les modernistes, qui se sont généralement focalisés sur l'histoire des institutions. Voir CARPENTER, 1995, p. 11-30.

C'est à la description du jeu entre ces trois forces dans un champ historique précis, l'histoire des sociétés anglaises et françaises des années 1660 à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, qu'est consacré cet article. Il porte précisément sur la manière dont les archives – c'est-à-dire les documents d'une époque donnée, qui ont été par la suite rassemblés et constitués en fonds documentaires mis à la disposition des chercheurs et sur lesquels ils doivent nécessairement s'appuyer pour construire un discours qui va restituer le passé sous la forme de l'histoire – participent, au-delà des divergences théoriques entre les courants historiographiques dominants dans chacun des deux pays, à la production d'une histoire sociale spécifique. Ce point peut être illustré non seulement à partir de la pratique des archives acquise lors des travaux que nous avons menés sur la noblesse et la *gentry* puis sur les marchands et les artisans de villes provinciales anglaises et françaises aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles<sup>5</sup>, mais aussi à partir d'une analyse sommaire des évolutions de l'histoire sociale anglaise et de l'histoire sociale française depuis les années 1960. L'histoire sociale est ici un terme commode pour désigner un ensemble très varié d'études<sup>6</sup>. Les unes s'attachent à examiner l'ensemble d'une société inscrite dans un territoire donné : un village, une ville, un quartier voire une région... ; les autres portent sur un groupe social ou sur un groupe professionnel particuliers dont les bornes peuvent d'ailleurs être plus ou moins strictement définies. Cette étude se concentre sur l'histoire urbaine, privilégiant ainsi la première approche.

Dans un premier temps, il sera démontré que les archives mises à la disposition des chercheurs en histoire sociale, en particulier dans les localités, ont été rassemblées et se présentent de manière très dissemblable en Angleterre et en France, et les éventuelles conséquences de ces différences sur la production de l'histoire seront examinées<sup>7</sup>. Dans un deuxième temps, le rapport aux sources des grands courants de l'histoire sociale qui ont dominé les années 1950, 1960 et 1970 dans les deux pays seront comparés : l'histoire marxiste développée par les chercheurs regroupés en particulier autour d'Edward P. Thompson puis la *new social history* en Angleterre et l'histoire quantitative élaborée autour d'Ernest Labrousse en France. Il s'agira alors de montrer en quoi ces histoires sont davantage le produit de sources différentes que de réflexions historiographiques divergentes, et que c'est bien là une des origines de l'isolement

---

5. RUGGIU, 1997 et 2002.

6. *L'Annual Bibliography of British and Irish History* (Oxford, Oxford University Press, 2002) qui est organisée d'abord chronologiquement, a, actuellement, trois rubriques distinctes qui sont liées à l'histoire sociale : *Social life and condition* ; *Social structure* ; *Social policy and welfare*. La *Bibliographie annuelle de l'histoire de France*, publiée par le Centre national de la recherche scientifique, fait de l'histoire sociale un de ses neuf grands chapitres thématiques. Il est divisé en seize sous-rubriques avec en particulier celles intitulées : « Les différentes classes sociales » et « Évaluation des fortunes et du niveau de vie » (*Bibliographie... Année 2001*, Paris, CNRS Éditions, 2002).

7. Le cas de l'Écosse et de l'Irlande du Nord seront laissés de côté.

réciproque des écoles nationales souligné plus haut. Enfin, dans un troisième temps, nous verrons si les remises en cause des méthodes de ces deux écoles survenues dans les deux pays au cours des années 1980 et 1990 ont été, ou non, susceptibles de rapprocher les deux historiographies. Dans ces trois parties, l'accent sera mis sur les réalités anglaises qui semblent être les moins connues de ce côté-ci de la Manche.

Les archives publiques n'ont pas la même histoire en France et en Grande-Bretagne. Dès le début de la Révolution, la France s'est dotée d'une structure de conservation des archives à l'échelle de la nation puis à l'échelle des départements<sup>8</sup>. L'État a mis en place une politique de collecte et de classement des documents qui s'est appliquée aux Archives nationales et aux dépôts provinciaux<sup>9</sup>. Les règles d'une nouvelle profession, exercée par les archivistes, ont été progressivement construites et, à partir de 1821, elles ont été enseignées à l'École des chartes spécifiquement créée à cet effet. La principale, adoptée définitivement en 1841, est le respect des fonds<sup>10</sup>. Au-delà des inévitables tâtonnements et de l'hétérogénéité dans l'application de ces mesures, il n'en demeure pas moins que la création des archives départementales en France, et le classement des documents en leur sein, sont directement issus de la volonté des autorités centrales et ont été organisés par la loi<sup>11</sup>.

Le retard de la Grande-Bretagne dans la préservation des archives, en particulier locales, est très net par rapport à la France. Le royaume ne s'est doté d'un Public Record Office qu'en 1838 et les nombreux appels pour la

---

8. Le réseau des archives départementales a été organisé par les lois du 5 brumaire an V (26 octobre 1796) et du 28 pluviôse an VIII (17 février 1800) ; elles rassemblent dans les chefs-lieux des départements « [...] des documents produits par les nouvelles administrations et assemblées départementales, des archives confisquées venues des églises, des monastères, des seigneuries et des émigrés, et des fonds issus des organes administratifs et judiciaires de l'Ancien Régime » (COEURÉ et DUCLERT, 2001, p. 16 et suiv.).

9. HILDESHEIMER, 1984, p. 34-35 : « Pour des raisons de commodité et, pourrait-on dire souvent, d'assurance intellectuelle, les fonds ont été répartis dans l'ordre méthodique de *cadres de classement*, se composant de *séries* thématiques symbolisées par une lettre et pouvant être divisées en sous-séries. »

10. HILDESHEIMER, 1991, p. 305-309 : « Le principe est alors affirmé de ne pas mélanger, à l'intérieur d'une même série, des documents issus de fonds différents même s'ils se rapportent au même objet. »

11. Les archives départementales françaises ont tendu rapidement à devenir le réceptacle naturel des archives de toute nature conservées dans le département : outre les archives publiques, les papiers de familles (série E), comme les fonds ecclésiastiques (séries G et H), ont été constitués essentiellement à partir des saisies révolutionnaires. Les notaires (autres que parisiens) ont été encouragés par la loi du 14 mars 1928 à déposer dans les archives départementales leurs minutes de plus de 125 ans. Voir, à ce sujet, la contribution d'Henri Courteault, directeur des Archives, au *Guide international des archives* (COURTEAULT, 1934, p. 112-136) et surtout le remarquable article de SARRAZIN, 2002.

réalisation – justement sur le modèle français – d’un réseau de *record offices* dans les comtés sont restés vains jusqu’au début du xx<sup>e</sup> siècle<sup>12</sup>. En octobre 1889, l’érudit William Phillimore, animateur de nombreuses sociétés savantes et fondateur d’une maison d’édition toujours vouée de nos jours à l’histoire familiale et locale, écrivait ainsi dans *The Times* : « *In every county town there should be provided a suitable building under the direction of the County Council to be styled The County Record Office*<sup>13</sup>. » Les travaux sur ce thème du Departmental Committee on Local Records... publiés en 1902, dont les historiens comme les érudits attendaient beaucoup, ne débouchèrent finalement sur rien de concret<sup>14</sup>. Les membres de la commission, ayant contacté Paul Meyer, alors directeur de l’École des chartes, à propos de l’organisation en France des archives départementales, communales et religieuses, en avaient pourtant reçu cet avis définitif : « *Devoting, as I generally do, a part of my holiday to researches at the British Museum or other collections in Great Britain, I have long been struck by the deficiencies and inconsistencies of English methods of dealing with records*<sup>15</sup>. » À l’exemple de la France, ils avaient recommandé la création par les *county councils* de *county record offices* où serait déposé l’ensemble des archives publiques et qui pourraient recevoir aussi des papiers privés<sup>16</sup>. La Royal Commission on Public Records, qui a travaillé entre 1910 et 1919, et publié trois rapports dont le dernier était consacré aux archives locales, n’a pas été plus efficace et les archives autres que nationales restaient donc confiées, au lendemain de la Première Guerre mondiale, soit aux institutions qui en étaient les productrices lorsqu’elles existaient encore, soit à des dépôts (*local repositories*) placés sans cadre légal clairement défini sous diverses responsabilités comme celles d’associations ou de bibliothèques locales. Les conditions de conservation variaient alors grandement selon les cas mais les inventaires et les conditions de consultation étaient presque toujours déficients.

---

12. La gestion des archives publiques en Grande-Bretagne au xix<sup>e</sup> siècle s’est appuyée sur le Public Record Office créé en 1838, pour accueillir les archives de l’État et sur la Royal Historical Manuscripts Commission.

13. Cité par SPUFFORD, 1990, p. 123.

14. Voir le *Report of the Committee appointed to enquire as to the existing arrangements for the collection and custody of Local Records presented to both Houses of Parliament by Command of His Majesty*, Londres, His Majesty’s Stationary Office, 1902.

15. *Ibid.*, p. 231. On notera que l’exemple français apparaît en arrière-plan, plus ou moins assumé, de la plupart des initiatives prises en Angleterre pour la sauvegarde des archives locales. Voir, par exemple, le projet d’un conseil international des archives présenté par JENKINSON, 1949, p. 5 : « *From the earliest days when France set the example of a reasoned Archives Policies – at least in regard to those Archives which could be described as National – there has been a certain basis of theory in their treatment [...].* »

16. Sur ce point, voir RALPH et HULL, 1962.

Les décisions qui entraînèrent la création des archives des comtés furent finalement prises directement par les autorités locales en partie sous la pression exercée par les sociétés savantes nationales et comtales. C'est ainsi que, juste avant la Première Guerre mondiale, G. Herbert Fowler fut chargé par les autorités du Bedfordshire d'ouvrir un *county record office* et d'organiser le classement des archives en son sein. À l'exemple du Bedfordshire et, souvent, grâce à des élèves de Fowler, les comtés du Sud et du Sud-Est commencèrent à créer des dépôts, suivis par les comtés des Midlands et du Nord et, enfin, par les comtés du Pays de Galles. Le mouvement, qui a curieusement suivi les voies classiques de la diffusion des innovations administratives dans l'Angleterre de l'époque moderne<sup>17</sup>, s'est donc étalé sur plus d'un demi-siècle. Le dépôt du Bedfordshire commença à fonctionner vers 1915 et les *county record offices* de l'Essex, du Kent, de l'Hertfordshire ou encore du Somerset ont ouvert dans les années 1920 et 1930 mais il n'y avait encore, lorsque débuta la Seconde Guerre mondiale, qu'une douzaine de comtés dotés d'un dépôt public d'archives<sup>18</sup>. La grande majorité des dépôts surtout dans les comtés du Nord et du Pays de Galles datent, pour la plupart, des années 1950 ou 1960<sup>19</sup>. Toutes ces initiatives locales ont été appuyées par les sociétés savantes nationales comme la British Records Association spécialement créée, en 1932, par des archivistes du Public Record Office – dont le futur *Deputy Keeper of the Records*, Hilary Jenkinson – ainsi que par des érudits et des conservateurs locaux pour organiser la sauvegarde des archives locales anglaises

---

17. Il est également intéressant de noter la présence récurrente de femmes à des postes de responsabilité au sein des associations chargées de la préservation des archives : *miss* Ethel Stokes, au sein de la British Record Society – une entreprise privée fondée par Phillimore et dont le métier était de publier les index des archives publiques ; elle a joué en fait un rôle décisif dans la création de la British Records Association et, au-delà dans la sauvegarde des archives locales (voir SPUFFORD, 1990) – puis à la tête de la Records Preservation Section de la British Records Association ; *miss* Joan Wake qui semble avoir été particulièrement active dans le Northamptonshire ; le Dr. Irene Churchill qui a été *honorary secretary* de la British Records Association en même temps que *sir* Hilary Jenkinson et d'autres encore.

18. RALPH et HULL, 1962, p. 62.

19. On notera que les villes, dont certaines, suivant l'organisation administrative anglaise établie depuis le Moyen Âge et réformée, partiellement, au XIX<sup>e</sup> siècle, étaient considérées comme des comtés de plein exercice, ont suivi le même mouvement. La ville de Bristol a ainsi nommé un archiviste dès 1924. Voir RALPH et HULL, 1962. Pour les archives municipales, on pourra se reporter à WELCH, 1963, qui estime alors que « *the boroughs now lag behind the counties in the provision of record offices* ».

de toute nature considérées comme étant alors en danger<sup>20</sup>. En 1944, les archivistes du Public Record Office et les membres de la British Records Association se sont par ailleurs associés pour favoriser la création du National Register of Archives, installé à Londres, et dont le rôle était de recenser les fonds d'archives en mains publiques comme en mains privées et, en particulier, les papiers détenus par les grandes familles de propriétaires fonciers souvent membres de la noblesse ou de la *gentry* et d'en favoriser l'inventaire<sup>21</sup>.

On retiendra donc que la création des *county record offices* est le produit d'un processus décentralisé sauf dans ses derniers moments lorsque les grandes lois nationales des années 1950 et 1960 ont accompagné, encadré et étendu à l'échelle du royaume les décisions prises et les méthodes établies localement à l'origine<sup>22</sup>. Il en est résulté cependant un manque de coordination qu'a souligné l'ensemble des acteurs de l'époque<sup>23</sup> et qui a été encore accentué par l'absence d'une formation spécifique. Les bibliothécaires de la School of Librarianship recevaient bien des cours de paléographie et de gestion des archives mais il a fallu attendre 1947 pour que Hilary Jenkinson et le professeur Irving ouvrent à l'université de Londres un enseignement spécialement destiné à former les archivistes qui devaient occuper les postes qui étaient alors créés en province<sup>24</sup>.

---

20. On consultera sur ce point le rapport des deux secrétaires de la British Records Association, rédigés en 1947 (JENKINSON, 1948b). La British Records Association est une association privée et volontaire mais le fait qu'elle soit présidée par le *Master of the Rolls* lui donne un statut presque public ; voir BOND, 1962. La nouvelle de sa création, et ses objectifs, ont été immédiatement diffusés dans le monde des bibliothécaires qui jouaient déjà à l'échelle locale un rôle essentiel dans l'accueil et la préservation des archives ; voir à ce sujet l'article de Guppy, conservateur de la John Rylands Library à Manchester, « The preservation of records of national and local history », dans *The Bulletin of the John Rylands Library*, vol. XVII, 1, janv. 1933 (British Library, 011899 d 62), publié séparément par la suite dans GUPPY, 1933.

21. RALPH et HULL, 1962, p. 62-63. On notera que récemment le Public Record Office et le National Register of Archives ont fusionné dans une même institution : The National Archives.

22. KNIGHTBRIDGE, 1985. La principale loi concernant les archives publiques en Angleterre est le *Public Records Act* de 1958, qui fait suite aux travaux de la commission Grigg, créée en 1952, auquel il faut ajouter pour les archives locales le *Local Government (Records) Act* de 1962 ; la réforme des découpages administratifs survenue en Grande-Bretagne au début des années 1970 a bien sûr des conséquences sur l'organisation des archives des comtés et des villes. La gestion de la quasi-totalité des archives a été alors retirée au *Master of the Rolls* pour être confiée au *Lord Chancellor*.

23. En particulier JENKINSON, 1948b, p. 3.

24. JENKINSON, 1948a ainsi que RALPH et HULL, 1962, p. 64. Une Society of Local Archivists existe depuis 1947 et elle est devenue en 1955 la Society of Archivists, dont le président a été assez naturellement Jenkinson. Elle publie depuis cette date le *Journal of the Society of Archivists*. La revue *Archives*, sous-titrée *The Journal of the British Records Association*, a commencé à paraître en 1949.

Les conséquences de cette situation sont encore visibles sur trois points précis. Le premier est que la classification des fonds dans les *county record offices* n'a pas été organisée selon un modèle unique à la différence de ce qui s'est passé dans les archives départementales françaises pour lesquelles la loi de 1841 a prévu que la désignation et le contenu des séries devaient être les mêmes sur l'ensemble du territoire. En Angleterre, il n'est donc pas rare que le système de cotation des séries change d'un dépôt à l'autre ce qui ne manque pas de perturber le chercheur accoutumé à l'uniformité continentale<sup>25</sup>. En réalité, la différence est plus apparente que réelle. Dès les années 1920, l'ouvrage de Jenkinson, *A manual of archive administration*, avait, en effet, fixé les normes britanniques en matière de classement<sup>26</sup>. Il s'était inspiré pour cela des exemples européens et, en particulier, du livre des Néerlandais Samuel Muller, J. A. Feith et Robert Fruin, *Handleiding voor het ordenen en beschrijven van archieven*, paru en 1898 et dont il a vraisemblablement pris connaissance à travers l'édition en français de 1910<sup>27</sup>. À travers eux, il a repris le concept fondamental des archivistes continentaux et, en particulier, français : « *The fonds, écrivait-il, is the chief Archive Unit in the Continental system and the basis of all rules as to arrangement. The most important of all principles of Archive Management is named from it le respect pour les fonds*<sup>28</sup>. »

---

25. Les archives les plus anciennes ont suivi le système préconisé par FOWLER, 1932, p. 22, 23 et surtout 24, et ont coté les séries sous une lettre principale. Les archives des *Quarter Sessions* et des institutions dérivées sont, par exemple, regroupées sous la lettre Q puis une autre lettre différencie les sous-groupes ; les archives du County Council, sont, quant à elles, enregistrées sous la lettre C, etc. C'est le cas, par exemple, dans les archives du Kent, qui ont été parmi les premières fondées au lendemain de la Première Guerre mondiale. Voir HULL, 1958. Les fonds arrivés les plus récemment, comme les papiers familiaux sont le plus souvent enregistrés sous la lettre D pour *Deposit* et, dans les archives les plus récentes, il n'est pas rare que tous les fonds soient cotés sous la lettre D suivi d'un numéro.

26. JENKINSON, 1937.

27. Une édition en français a été publiée en 1910 avec une courte préface d'Henri Pirenne qui fait allusion à une traduction allemande (1905) et à une traduction italienne (1908). Voir MULLER, FEITH et FRUIN, 1910. Le catalogue en ligne de la British Library mentionne seulement l'existence d'une traduction en anglais parue en 1940 à New York, chez H. W. Wilson, et réalisée à partir de la seconde édition en néerlandais de l'ouvrage sans spécifier s'il s'agissait ou non d'une réédition, mais Davies J. Conway, dans son introduction aux mélanges présentés à *sir Hilary Jenkinson*, rappelle que le *Manual* a remplacé la traduction anglaise du livre de Muller, Feith et Fruin (voir CONWAY, éd., 1957).

28. JENKINSON, 1937, p. 101. La préface de la deuxième édition du manuel montre clairement que Jenkinson a une connaissance précise des derniers développements en matière d'archives publiques, en particulier en France et en Italie.

Jenkinson a, par ailleurs, établi dans son livre une division des archives susceptibles d'être conservées dans les *county record offices* en six grandes catégories : les archives publiques ; les archives des administrations semi-publiques ; les archives des administrations privées ; les archives des administrations ecclésiastiques et, enfin, les collections factices<sup>29</sup>. Il mettait ainsi implicitement en lumière le deuxième point de différence entre l'Angleterre et la France quant à la constitution des archives. Loin d'être créés *ex nihilo* et en quelques années par l'accumulation de l'ensemble des archives publiques et d'une partie des archives privées – par le biais des confiscations révolutionnaires des papiers de familles dont on notera qu'elles n'ont pas concerné que la noblesse – d'un département, les *county record offices* ont été formés par l'agrégation lente et incomplète d'un petit nombre de fonds d'origine diverse et dont les dépôts se sont effectués dans des circonstances et sous des modalités très différentes. Nous en retiendrons trois principaux. Le fonds constitué par les archives locales trouve son origine dans l'inquiétude des Anglais à propos de ce type d'archives. Elle est née en grande partie lorsqu'une loi de 1922 – la *Law of Property Act* – a supprimé le système seigneurial (*manorial*) en vigueur dans le pays depuis le Moyen Âge. Une masse considérable de documents, tels les actes (*deeds*) qui enregistraient les modifications dans les tenures, devenait alors sans valeur pour les anciens propriétaires des manoirs et ils étaient susceptibles d'être détruits. Un amendement à la loi voté en 1924 les a alors placés sous l'autorité du *Master of the Rolls*, l'officier de la Couronne qui était responsable des archives publiques. Il a été en particulier chargé de désigner dans chaque comté les lieux les plus aptes à abriter ces *deeds* : il s'agissait d'endroits publics, comme les bibliothèques, ou semi-publics comme les *muniments rooms* des sociétés savantes locales. C'est alors que les autorités des comtés ont définitivement pris conscience de la nécessité de créer des lieux pour accueillir non seulement les archives délaissées des seigneuries (*manors*) mais aussi, et surtout, leurs propres archives qui constituent le deuxième grand fonds présent au sein des dépôts comtaux. Ces derniers ont donc été créés avant tout pour recevoir les documents issus des *county councils*, qui avaient été créés seulement à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, et de leurs prédécesseurs : les *commissions of the peace*, qui, elles, remontaient à la fin du Moyen Âge. Il en ressort que le cœur des collections conservées par les *county records offices* est constitué par les archives des *Quarter Sessions*, ces réunions plénières des commissions de paix qui ont été les principales institutions judiciaires et administratives des comtés de la fin du XVI<sup>e</sup> siècle à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, auxquelles s'agrègent les documents issus d'un ensemble d'institutions soit directement dépendantes des commissions de paix comme les

---

29. Voir sa contribution, dans le tome consacré à l'Europe, au *Guide international des archives*, COURTEAULT, 1934.

*turnpike trusts* soit semi-publiques comme les hôpitaux ou les *guardians of the poors*. Les archives ecclésiastiques – presque exclusivement d’origine diocésaine puisque les maisons religieuses ont été supprimées lors de la Réformation des années 1530 et 1540 – forment le troisième fond majeur que l’on trouve dans les archives des comtés. Les autorités de l’Église d’Angleterre furent, en effet, fortement incitées à ouvrir un *diocesan record office* qui, dans bien des cas, a été placé sous la responsabilité et dans les mêmes lieux que les *county records offices* sans pour autant s’y fondre totalement<sup>30</sup>. En 1966, Frederick George Emmison pouvait ainsi noter que les titres officiels des dépôts d’archives illustraient fort bien leurs fonctions multiples et il prenait l’exemple de l’Essex Record Office « *incorporating County Record Office, Diocesan Record Office, Manorial Repository* [...]»<sup>31</sup>.

Une troisième différence avec la France est liée à ce caractère tardif de la naissance des *county record offices* : le colossal travail d’inventaire des fonds et surtout de publication fait par les chartistes français au cours du XIX<sup>e</sup> siècle manque cruellement en Angleterre et il n’est pallié ni par les éditions, de très grande qualité mais peu nombreuses, réalisées à l’échelle nationale par la British Record Society ni par les *calendars* réalisés sur place par les archivistes depuis un demi-siècle dont beaucoup sont inédits. Le chercheur est parfois dépendant des index réalisés par les institutions mêmes qui ont produit les archives comme c’est le cas pour les testaments du diocèse de Durham. Jusqu’à la création du diocèse de Newcastle en 1882, le diocèse de Durham couvrait la majeure partie des comtés de Durham et de Northumberland et les testaments rédigés par ses habitants sont rassemblés dans la collection des *probate records* présentés à la cour consistoriale de l’évêque de Durham ; ils ont été déposés à la bibliothèque de l’université de Durham (Durham University Library) sous la cote DPRI. Elle ne dispose pour les années qui nous intéressent que d’un index manuscrit (DUL, DPRI/7/3, 1660-1786) réalisé en plusieurs temps vraisemblablement à partir de la fin du XVII<sup>e</sup> siècle ; les testaments (conservés dans la série DPRI/1) et les *administration bonds* (conservés dans la série DPRI/3) y sont classés par année puis par nom du défunt sans tenir compte de l’ordre alphabétique ; la résidence n’est indiquée régulièrement par les

---

30. Dès 1929, et l’adoption des *Parochial Registers and Records Church Measures* par l’assemblée générale de l’Église d’Angleterre, les autorités ecclésiastiques locales ont été incitées à déposer les archives paroissiales dans les *local repositories* (RALPH et HULL, 1962, p. 62-63). En 1978, il a été établi que chaque diocèse devait avoir son *diocesan record office*, généralement lié au *county record office* (KNIGHTBRIDGE, 1985).

31. EMMISON, 1966, p. 12. Voir également, entre autres, l’introduction du *Derbyshire guide to the Record Office*, 1994 : « *Derbyshire Record Office is recognized by the Lord Chancellor as the place of deposit for certain classes of Derbyshire records under the Public Records Acts ; by the Master of the Rolls for the deposit of Derbyshire manorial and tithe records under the Law of Property Act, 1922, and the Tithe Act, 1936 ; and by the Bishop of Derby as the Diocesan Record Office for the whole Diocese of Derby.* »

auteurs du registre que pour les dernières années du XVIII<sup>e</sup> siècle ; elle a été postérieurement rajoutée par diverses mains, et de manière erratique, pour les années 1700 à 1770 et systématiquement pour les années 1660 à 1700. Enfin, la mention d'un métier ou d'une qualité est exceptionnelle dans cet index ancien alors que tous les testaments ont été récemment reclassés dans une chemise individuelle portant le statut ou la profession du défunt en plus de son nom, de la date de l'acte et de sa cote<sup>32</sup>. La recherche des testaments à partir de l'index manuscrit des testaments originaux est donc très aléatoire et elle se borne, au moins pour les années 1730 à 1760, à essayer de deviner à partir du seul nom – et dans une région où l'homonymie est particulièrement forte – si les personnes dont les actes ont été conservés ressortent ou non de l'échantillon géographique ou professionnel que l'on souhaite étudier. Il est donc pratiquement impossible pour un chercheur ordinaire de retrouver, sans vérifier et, donc, sans commander l'ensemble des testaments disponibles, ceux qui ont été passés par les seuls habitants de Newcastle ou d'une localité particulière du diocèse, ou l'ensemble des testaments passés par un quelconque sous-groupe professionnel d'habitants de Newcastle ou d'une localité particulière du diocèse<sup>33</sup>.

Ce processus de constitution des archives publiques et, au-delà, la nature même des archives qui y sont conservées, a conditionné en partie – peut-être plus que cela ne l'est généralement reconnu – l'évolution des histoires sociales

---

32. La situation varie bien sûr selon les lieux. Un érudit a ainsi publié la liste nominative de tous les testateurs du Cheshire et du Lancashire en précisant leur profession ou qualité ainsi que le lieu de leur résidence. Voir EARWAKER, 1893.

33. Le handicap est d'autant plus lourd qu'il se maintient au fil des siècles comme le montre l'exemple des archives de la Chancellerie au Public Record Office de Londres. La Chancellerie est une cour de justice centrale qui fonctionnait selon les principes juridiques de l'*équité*. Les inventaires des documents relatifs aux affaires engagées devant la Chancellerie ont récemment été informatisés et même mis en ligne sur son site Internet par le Public Record Office. Ils concernent pour le XVIII<sup>e</sup> siècle les plaintes adressées au lord Chancelier après 1714 et enregistrées par les *Six Clerks* sous les cotes C 11 (1715-1758), soit 2 793 liasses, et C 12 (1758-1800), soit 2 434 liasses. Il est fascinant de constater que les outils informatiques qui permettent de se repérer dans la masse considérable des affaires ont repris à l'identique le mode de classement, réalisé par les clercs de l'époque moderne, qui organisait les antiques volumes reliés, auparavant mis à la disposition des chercheurs : la recherche ne peut se faire que par le nom du *plaintiff* ou du *defendant* et elle n'est pas possible par lieu de résidence et encore moins par profession. Pour utiliser les archives de la Chancellerie, il faut donc soit travailler de manière fermée sur un type d'affaires donné (les affaires d'héritages...) et renoncer à les contextualiser, soit partir des affaires présentées devant la Chancellerie, en dépouiller énormément pour repérer celles se déroulant dans un même lieu et aller ensuite vers les archives locales.

anglaise et française<sup>34</sup>. L'histoire sociale a acquis dans le paysage historiographique français une position dominante au lendemain de la Seconde Guerre mondiale. Les chercheurs qui s'en sont réclamé dans les années 1950 et 1960 l'ont même présentée comme une forme d'histoire « totale » car ils estimaient que faire l'histoire d'une société éclairait tous les autres champs de l'histoire, en particulier politique et religieux. Ils estimaient être alors en rupture complète avec les pratiques de ceux qui les avaient précédés aussi bien dans leurs visées intellectuelles que dans les méthodes qu'ils employaient. À l'origine de ce mouvement se trouve principalement la figure de Camille Ernest Labrousse (1895-1988) dont il convient de présenter ici brièvement les grands choix scientifiques<sup>35</sup>.

Il a d'abord repris l'idée selon laquelle la moyenne statistique était « une expression scientifique et supérieure de la réalité<sup>36</sup> » : il a donc encouragé les études quantitatives qui reposaient sur le dépouillement de séries massives à l'image des mercuriales et qui permettaient la traduction du fait historique en données statistiques qu'il estimait refléter une réalité historique. L'histoire sociale impressionniste, construite à partir de la collection d'exemples et de cas considérés par le chercheur comme typiques, devait selon lui laisser la place à l'histoire bientôt appelée sérielle. Une telle évolution était le gage de l'intégration de l'histoire au sein des sciences sociales et même de son installation au premier rang d'entre elles<sup>37</sup>. Labrousse, dont l'engagement personnel était clairement situé à gauche depuis la fin des années 1910, a, ensuite, favorisé l'adoption de la notion de classe sociale dans son acception marxiste comme

---

34. WILSON, 1993, p. 18, met la création des *county record offices*, « *making accessible the local sources which were particularly suited to the new approach* », parmi les raisons qui expliquent l'émergence dans les années 1960 de ce qu'il appelle le « *social-history paradigm* » (proche de l'histoire totale française) et que d'autres appellent la « *new social history* ». Alan Macfarlane évoque même une « *archival revolution* » : « *The two main features of this change have been the widespread establishment of local Record Offices in most counties and large towns, and a vastly improved systems of listing and indexing the records which were deposited in them. The result has been that many records which were previously in private hands have now become accessible and other which could not be found have now been listed. It is very hard in the later 1970s to envisage the difficulties facing the historian of local communities before about 1960 [...]* » (MACFARLANE, HARRISON et JARDIN, 1977, p. 84).

35. Sur Labrousse, voir AYMARD, 1978 ; GRENIER et LEPETIT, 1989 ; REVEL, 1996a ; PROST, 1996.

36. GRENIER et LEPETIT, 1989, p. 1351.

37. Nous pouvons rappeler la citation de FEBVRE, 1962, p. 475-476, qui est mise en exergue de son avant-propos par Maurice GARDEN, 1970, p. v : « Vous voulez faire de l'histoire sociale ? Bien. Statistiques. Études de masse. Ni l'exquis, ni l'unique, ni le rare. Le commun, le "fait en série", le banal. Et puis la connaissance approfondie de l'armature juridique. Et puis la connaissance minutieuse du substrat économique. » Le texte de Lucien Febvre a été écrit en 1932.

instrument d'analyse de la société d'Ancien Régime<sup>38</sup>. Il se situe donc dans une conception de l'organisation de la société qui en fait le produit d'un rapport économique ; il en découle alors pour lui une subordination de l'histoire sociale par rapport à l'histoire économique et il a lui-même défini son champ de recherche comme l'histoire sociale des faits économiques<sup>39</sup>. Enfin, les historiens qu'il a supervisés, et généralement les historiens de l'école des Annales, ont mis l'accent sur la structure globale des sociétés qu'ils étudiaient et ils se sont employés à y repérer et à caractériser les grandes classes sociales grâce à l'addition d'attributs principalement économiques (le revenu...) mais aussi parfois culturels (l'alphabétisation...). On retiendra donc que l'histoire labroussienne avait, avant tout autre mode d'analyse du social, une visée classificatoire. Ses élèves, sous la direction d'Adeline Daumard, se sont mêmes engagés un temps dans un projet de codage des catégories socioprofessionnelles dont la finalité était de construire un cadre applicable par tous les historiens à l'ensemble de la population française des XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles<sup>40</sup>. L'approche labroussienne a suscité dès l'origine des critiques<sup>41</sup> et les historiens qui s'en réclamaient avaient souvent conscience des problèmes qu'elle posait<sup>42</sup> mais il est indiscutable qu'elle a formé l'horizon de la recherche française en histoire sociale pendant plusieurs décennies<sup>43</sup>. Or, elle revenait finalement à confondre l'histoire de la société avec l'histoire des groupes sociaux, comme la noblesse, la bourgeoisie, les classes moyennes ou encore le peuple, tels qu'ils avaient été au fond préalablement définis par le chercheur.

Il semble que l'histoire sociale qui s'est développée en Angleterre au milieu du XX<sup>e</sup> siècle n'a pas autant renouvelé les approches antérieures que ne l'a fait

---

38. La classe désigne alors un groupe composé d'individus qui ont une place similaire dans le système de production, qui en tirent la conscience d'une identité commune et qui sont en lutte avec les autres classes sociales, en particulier sur le terrain politique.

39. « Entretien avec Ernest Labrousse », 1980, p. 115.

40. DAUMARD, 1963.

41. Voir les critiques méthodologiques adressées à Adeline Daumard et François Furet dans TIRAT, 1963 et POUSSOU, 1964. Voir également les commentaires de HOBBSBAWM, 1971, p. 36.

42. Voir DAUMARD, 1963, p. 185 où elle note, dès la première page : « Le choix est déterminant : selon le type de classification, des aspects différents d'une même société apparaissent », ainsi que DAUMARD, 1970 (qui constitue la version abrégée de sa thèse soutenue en 1963), p. 101 et 105, lorsqu'elle souligne explicitement les limites d'une approche purement structurelle : « L'étude des structures sociales est statique. Elle permet de marquer les phases de l'évolution chronologique, mais les changements internes échappent. Il faut la compléter par une étude dynamique. »

43. Le contre-modèle élaboré par Roland Mousnier à partir des avant-noms, en particulier dans MOUSNIER, 1976, n'a pas eu le même écho et les élèves de ce dernier se sont souvent attachés à des groupes sociaux particuliers, comme DURAND, 1971 ou CONSTANT, 1981 aux dépens d'une analyse globale des sociétés urbaines ou rurales comme l'ont tenté les élèves de Labrousse.

l'histoire sérielle en France<sup>44</sup>. Les Anglo-Saxons s'étaient, en effet, précocement intéressés à l'histoire des sociétés rurales et urbaines surtout des XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles<sup>45</sup>. Dans la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle, un ensemble d'études, souvent rédigées par des proches des mouvements socialistes, ont produit une historiographie centrée sur la vie quotidienne des groupes sociaux dominés comme les travailleurs agricoles ou encore les femmes<sup>46</sup>. Par rapport à ce courant, les chercheurs qui, au sortir de la guerre, se sont reconnus dans l'« *history from below*<sup>47</sup> » ou l'« *history from the bottom up*<sup>48</sup> » ont souligné l'importance de la lutte des classes mais ils n'ont pas, ou peu, reproduit les méthodes quantitatives auxquelles les historiens continentaux étaient au même moment – et comme le seront un peu plus tard les Américains – fortement incités à recourir afin de corriger « *the impressionistic, overgeneralized stories previous historians told by using large date sets and statistical correlation*<sup>49</sup> ». Emblématique de ce courant, Thompson, dont les travaux sur le XVIII<sup>e</sup> siècle ont accentué l'idée d'une partition de la société anglaise en deux groupes sociaux antagonistes – les élites foncières et le peuple<sup>50</sup> – s'est ainsi intéressé

44. L'histoire marxiste en Angleterre s'est développée autour des *leaders* de l'*Historians' Group of the Communist Party of Great Britain* : Christopher Hill, Eric Hobsbawm et Edward P. Thompson. Les principales manifestations institutionnelles de ce groupe ont été la revue *Past and Present* fondée en 1952 ; ils ont également été plus ou moins directement impliqués dans la *New Left Review* et dans le mouvement de l'*History Workshop*. Voir WILSON, 1993, p. 14.

45. Voir l'analyse de HOBBSAWM, 1971, p. 21, lorsqu'il décrit les trois sens de l'histoire sociale avant la Seconde Guerre mondiale puis dans les années 1960 : « *First, it referred to the history of poor or lower classes, and more specifically to the history of the movements of the poor ("social movements") [...]. Second the term was used to refer to work on a variety of human activities difficult to classify except in such term as "manners, customs, everyday life" [...]. The third meaning to the term was certainly the most common and for our purpose the most relevant : "social" was used in combination with "economic history" [...].* » On se reportera avec profit à la synthèse de WILSON, 1993.

46. Voir en particulier CURRY, 1993 et, parmi de nombreux exemples, HAMMOND, 1917 ou encore GEORGE, 1925.

47. Selon l'expression utilisée par Thompson dans un article paru dans le *Times Literary Supplement*, en avril 1966, 7, p. 279-280 (cité dans SHARPE, 1991, p. 25). HOBBSAWM, 1985, parle également de « *grassroots history* ».

48. Voir l'analyse des quatre soubassements de ce mouvement par KAYE, 1992, p. 100-101 : « *the development of "class-struggle analysis"* » ; « *the pursuit and development of "history from the bottom up"* » ; « *the recovery and assemblage of a "radical-democratic tradition"* » et enfin, « *to undermine the great "Grand narratives" of both the Right and the Left* ».

49. Ross, 1998, p. 91. Les Anglais ont également résisté, un peu plus tard, aux pressions venues des cliométriciens américains, ce dont témoigne le vif débat survenu entre FOGEL et ELTON, 1983.

50. C'est le sens même du balancement dans le titre du livre de THOMPSON, 1975 : *Whigs and hunters*. On pourra consulter aussi, entre autres, RUDÉ, 1964 ou encore UNDERDOWN, 1987 qui, sans que son titre y fasse clairement référence, est un livre d'histoire sociale fondé sur les relations entre *rulers* et *ruled*.

en priorité aux relations entre ces deux entités mais a toujours laissé leur composition et leurs grandes caractéristiques socio-économiques dans un flou relatif<sup>51</sup> ; une telle lacune a d'ailleurs ensuite ouvert la voie aux réappréciations de ses théories en particulier en ce qui concerne l'existence et le rôle social des *middle classes* qui font l'objet de travaux de plus en plus nombreux actuellement<sup>52</sup>. Comme les historiens marxistes, les chercheurs des années 1960 et 1970<sup>53</sup>, qui, sous le terme « *new social history* », se sont inspirés ouvertement du modèle français des Annales pour intégrer les acquis des autres sciences sociales<sup>54</sup>, ont travaillé essentiellement sur les liens sociaux. Même s'ils ne partageaient pas l'attachement au marxisme de leurs aînés, un bon nombre d'entre eux continuaient à percevoir la société sur le mode d'un conflit entre un peuple animé par l'idée d'une *moral economy* et une *ruling class* qui utilisait tous les moyens à sa disposition comme la loi ou l'État pour accentuer son emprise sur la société<sup>55</sup>. Malgré les appels lancés en faveur de la conversion à l'histoire sérielle<sup>56</sup>, ils ont en tout cas, à l'exception des démographes, moins exploré les voies de la quantification que leurs homologues français. Il y avait donc au même moment des deux côtés de la Manche une pratique de l'histoire sociale différente puisque les uns mettaient l'accent sur les structures sociales

---

51. ELGEY, 1990, p. 20, a abordé cette question : « *It remains unclear why Thompson resists the logical next step of a more structural analysis. But it seems to follow from his preference for experiential definitions of class ("Class eventuates as men and women live their productive relations, and as they experience their determinate situations, with "the ensemble of the social relations", with their inherited culture and expectations, and as they handle these experiences in cultural ways"). However, it is by no means clear that this anti-reductionist position of principle precludes an analysis of social structure per se. Thompson naturally provides something of the latter already – the participation of small masters, shopkeepers and parochial intellectuals is a well-observed feature of plebeian manifestations, while some prominence is also accorded the individual casualties of the oligarchy, the déclassé and excluded. But arguably, it is only through more systematic and carefully specified studies of regional class formation – in town, country, and different localities – that we shall fully understand how the eighteenth-century equilibrium came to be upset.* » THOMPSON, 1978, p. 219-220, a pourtant appelé à l'utilisation de telles sources par les historiens de la société à l'image des historiens de la population (voir SHARPE, 1991, p. 29).

52. RUGGIU, 2001.

53. On peut citer, parmi les *leaders* de ce mouvement, Peter Laslett, Keith Wrightson ou encore Keith Thomas.

54. WILSON, 1993, p. 15-20. Il note en particulier : « *The very language of history changed : historians spoke of laboratories, collective teamwork, quantification : instead of "sources" the talk was now of "data".* »

55. L'historiographie anglaise a bien sûr d'autres manières d'interpréter la société anglaise des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles dont celle, antithétique de la précédente, de CLARK, 1986.

56. Voir, en particulier, l'article de Thomas, « *The tools and the job* » paru en 1966 dans *The Times Literary Supplement* où il affirmait que les « *social sciences would bring about a "refinement of the historian's social vocabulary", statistical methods would confer precision upon historians' statements, and the disciplines of social anthropology and social psychology would provide the historian with new and incisive questions* » (cité dans WILSON, 1993, p. 16).

mesurées quantitativement alors que les autres insistaient sur les relations sociales étudiées de façon plus qualitative.

Pourquoi n'a-t-on pas produit une même histoire sociale en Angleterre et en France alors que les présupposés historiographiques de la majorité des chercheurs – l'existence des classes et la supériorité de l'histoire quantitative – étaient largement partagés ? Une des raisons en est vraisemblablement que, pour des motifs académiques, l'histoire sociale anglaise a été pensée dans les années 1950 et 1960 d'une manière autonome par rapport à l'histoire économique et non d'une façon subordonnée à elle comme le concevait Labrousse<sup>57</sup>. Une autre partie de la réponse se trouve vraisemblablement dans les archives telles qu'elles ont été produites et conservées des deux côtés de la Manche<sup>58</sup>. Les deux sources utilisées de préférence par les spécialistes d'histoire sociale en France des années 1960 aux années 1980 étaient, en effet, les sources fiscales, d'une part, et, d'autre part, les sources notariales au sein desquelles une place prééminente a été accordée aux contrats de mariage<sup>59</sup>. Elles sont encore de nos jours à la base de la plupart des études, qu'elles soient urbaines ou rurales, car elles permettent de réaliser sur un territoire donné un lien entre une profession ou un statut et un niveau de revenu<sup>60</sup>. La magistrale étude de Garden sur *Lyon et les Lyonnais au XVIII<sup>e</sup> siècle* est sur ce point un modèle lorsqu'il aborde dans sa deuxième partie la société lyonnaise<sup>61</sup>. Un premier chapitre dégage les grandes catégories socioprofessionnelles de la ville à partir de la capitation de 1788 et de la contribution mobilière de 1791 ; un deuxième chapitre prolonge cette analyse grâce à l'apport des contrats de mariage et des inventaires après décès. Garden peut alors proposer un ensemble de classifications convergentes de la population de la ville selon les niveaux de fortunes et les quatre chapitres suivants présentent successivement les différents groupes sociaux

---

57. Sur ce point, voir, en particulier, HOBBSAWM, 1971, p. 23. Une autre raison est l'attraction précoce dans le monde anglo-saxon pour la sociologie.

58. HOBBSAWM, 1985, p. 16, attire également l'attention sur ce point lorsqu'il évoque la floraison d'études sur le peuple au moment de la Révolution française : « *And in the second place it [la Révolution française] documented them [le peuple] by means of a vast and laborious bureaucracy, classifying and filing them for the benefit of the historian in the national and departmental archives of France [...]* » mais l'idée selon laquelle les gens ordinaires « *previously attracted very little attention outside their family and neighbours* » est en réalité très largement fautive aussi bien en Angleterre qu'en France.

59. La question des dénombrements de population ne sera pas abordée ici tout d'abord parce qu'ils sont globalement peu nombreux, au moins pour les villes, des deux côtés de la Manche (même s'ils le sont en réalité moins qu'on ne le pense ordinairement), ensuite car ils ne fournissent pas le lien entre la profession et le revenu qui nous semble essentiel.

60. BOIS, 1963.

61. GARDEN, 1970.

ainsi identifiés : les journaliers et les domestiques, les ouvriers en soie, le monde artisanal et, enfin, les « classes riches<sup>62</sup> ».

Les historiens anglais n'ont pu faire le même usage de ces deux sources fiscales et notariales car les premières n'ont pas atteint en Angleterre, sauf exception, le degré de précision des registres de taille ou de capitation en France<sup>63</sup> et les secondes n'existent pas sous la forme qu'elles ont prise en France<sup>64</sup>. Les rôles fiscaux antérieurs au milieu du xvii<sup>e</sup> siècle sont – essentiellement pour des raisons de conservation – très rares et les rôles des impôts du xviii<sup>e</sup> siècle, pourtant nombreux, sont particulièrement difficiles à utiliser de la manière dont l'ont fait les historiens français qu'il s'agisse de la *land tax*, de la *window tax*<sup>65</sup>, de la *servant tax* et des autres *assessed taxes*<sup>66</sup> au niveau national, ou encore des *poor rates*<sup>67</sup> à l'échelle locale. Les registres de la *land tax*, par exemple, ne mentionnent jamais l'ensemble des contribuables d'une ville à la différence des rôles de la taille ou de la capitation : en effet, outre la valeur locative de l'habitation et le montant annuel ou trimestriel de l'impôt, ils ne donnent que le nom du propriétaire du bien ainsi que, si ce dernier n'est pas résident, le nom de son principal locataire. Les autres chefs de feu de la maison taxée n'apparaissent pas, ce qui est normal puisqu'il ne s'agit pas d'un impôt sur les ménages comme la taille mais sur le bien. Les mentions de qualité (*Lord, Lady, Sir, esquire, gentleman, Mr., Mrs.*) sont fréquentes mais les professions ne sont pratiquement jamais données ce qui interdit de s'en servir pour construire une hiérarchie sociale de la population étudiée. La

---

62. On citera en particulier DEYON, 1967 (plus spécialement la troisième partie et surtout le chap. XIX) et CABANTOUS, 1991 (spécifiquement le chap. I : « Des sources et leurs problèmes »).

63. Les capitations conservées pour la France, malheureusement en petit nombre, donnent de surcroît la profession des contribuables et presque toujours la rue où ils résidaient, ce qui facilite grandement leur identification.

64. Ce constat a été également fait par BAIGENT, 1988, p. 109-110 : « *Probably the single most important reason for the paucity of research is the intractability of eighteenth-century sources. These, like those for the early modern period, are inconsistent and partial and at the same time one is dealing with populations of the size normally associated with nineteenth-century studies.* »

65. Sur ces deux impôts, voir GIBSON, MEDLYCOTT et MILLS, 1998.

66. Voir SCHARWZ, 1982 ; RUGGIU, 1999.

67. Voir, par exemple BEIER, 1981 qui déclare, à propos de sa thèse soutenue à Princeton en 1969 : « *I began research with the ambition of writing a "total history" of the poor in an English town, inspired partly by historians of the Annales school, who had on occasion been remarkably successful in documenting the lives of the mass of humanity. Chastened somewhat by fruitless searches for source materials, I still believe that the effort was worth making [...].* » Il a pu s'appuyer pour Warwick sur une source exceptionnelle, *The Book of John Fisher, 1580 to 1588*, qui contient des *poor rates* et des recensements. Voir, également REED, 1981, p. 99, article rédigé à partir de la thèse qu'il a soutenue en 1973, sous la direction de Charles Pythian-Adams : « *The analysis of the occupational structure of seventeenth-century Ipswich presents considerable problems owing to the paucity of conventional source material.* »

seconde moitié du XVII<sup>e</sup> siècle est finalement la seule période qui soit riche en sources fiscales utilisables par les historiens et c'est pourquoi la quasi-totalité des travaux sur les sociétés urbaines portent sur cette période. Cela est dû à un impôt spécifique : la *hearth tax* ou impôt sur les feux qui concernait l'ensemble des chefs de feu d'une localité donnée<sup>68</sup>. Les rôles précisent donc le nombre de feux de chaque domicile et il est possible, au prix d'un lourd travail de recouplement des sources, effectué, par exemple, par Keith Wrightson et David Levine sur le village de Terling, d'attribuer à chaque contribuable une profession ou un statut et d'en tirer des conclusions sur la hiérarchie sociale du village étudié<sup>69</sup>.

Ce travail de recouplement est bien trop lourd lorsqu'il s'agit d'une agglomération urbaine<sup>70</sup> et, pour déterminer la structure sociale d'une ville en Angleterre les chercheurs sont obligés de s'appuyer sur des sources relativement disparates, souvent peu fiables, incomplètes et qui, surtout, n'offrent pas le lien fondamental entre la profession et le revenu qui est la clef de la construction des grilles socioprofessionnelles françaises<sup>71</sup>. On mentionnera, par exemple,

---

68. Il y a bien sûr un débat permanent parmi les historiens pour savoir si le nombre fiscal de feux de l'habitation dans laquelle elle vit est une mesure satisfaisante de la richesse d'une famille. POWER, 1986, p. 200 note néanmoins que c'est l'hypothèse même qui était faite par les rédacteurs des lois de 1662 et surtout de 1664 sur la *hearth tax*. Voir également, ALLDRIDGE, 1983, p. 42. On notera que les rôles fiscaux les plus intéressants pour l'historien sont souvent ceux qui ont été dressés pour les impôts destinés à financer le conflit contre Louis XIV après la Glorieuse Révolution. Voir, en particulier, GLASS, 1966 et 1969 : il travaille sur le dénombrement des habitants de Londres réalisé à la suite d'une loi de 1694 créant un impôt sur les enterrements, naissances et mariages ainsi que sur les célibataires de plus de 25 ans et les veufs sans enfant. L'impôt est progressif d'une manière liée au statut social des individus ce qui a rendu obligatoire l'enregistrement des qualités et des professions. Voir HINDSON, 1983. Peu de rôles semblent cependant avoir été conservés.

69. WRIGHTSON et LEVINE, 1979. Ils ont relié entre elles les principales sources disponibles sur un village de l'Essex : les registres paroissiaux, les testaments des villageois, les archives des manoirs et des domaines fonciers, les comptes de la paroisse, les rôles fiscaux, les archives des *Quarter Sessions* et des *Assizes* ainsi que les archives des cours ecclésiastiques. L'analyse des structures sociales du village, il est vrai relativement simples, passe largement au second plan par rapport à l'étude des liens sociaux à travers la parenté (chap. IV) et du maintien de l'ordre public (chap. V). Voir également, sur le même modèle, WRIGHTSON et LEVINE, 1991.

70. En réalité, la plupart des historiens qui ont utilisé les rôles de la *hearth tax* s'en servent pour travailler sur la topographie sociale de la ville et ils étudient surtout la répartition des feux aisés, moyens et pauvres dans les différents quartiers ou paroisses de la ville ; voir LANGTON, 1975 ; ALEXANDER, 1989, qui s'appuie sur la *poll tax* de 1692 et les rôles du *marriage duty* de 1694.

71. Michael Reed, pour Ipswich, donne ainsi la répartition par nombre de feux des ménages pour les douze paroisses de la ville à partir des rôles (*returns*) de la *hearth tax* de 1664 et 1674 mais il a construit son tableau sur la hiérarchie socioprofessionnelle de la ville grâce à la conjonction de trois sources : les *foreign fines lists* (un droit payé par les non-*freemen* pour avoir le droit de travailler dans la ville), la *royal aid* de 1661 et les *probate archives* (testaments et inventaires après décès). REED, 1981, p. 103, écrit lui-même : « *This analysis of the occupational structure of seventeenth-century Ipswich is scarcely satisfactory.* »

les registres paroissiaux, sur lesquels nous reviendrons plus loin<sup>72</sup>, les testaments et les sources apparentées<sup>73</sup> – les *probate inventories*<sup>74</sup>, les *administration bonds*<sup>75</sup> et les *tuition bonds*<sup>76</sup> – les registres des *freemen*<sup>77</sup>, les *poll books*<sup>78</sup> ou encore les *directories*<sup>79</sup>, qui deviennent de plus en plus nombreux dans l'Angleterre de la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle. L'absence du couple formé

---

72. On notera que les indications des registres paroissiaux peuvent être complétées en ce qui concerne les mariages, du moins, par l'étude des listes de licences achetées par les mariés auprès des autorités diocésaines : elles permettaient d'éviter la promulgation des bans trois dimanches successifs dans la paroisse de l'un et de l'autre futurs. La licence était promulguée si les parties remettaient un *affidavit* indiquant qu'il n'y avait pas d'empêchement au mariage, et qui comportait en principe le métier du futur époux, et un *bond* passé par deux cautions. Les indications de métier sont fréquentes mais parfois sujettes à caution. Sur les documents liés aux licences de mariage et à leur fiabilité, voir l'introduction de WILLIS, 1967.

73. Ils ressortissaient tous de la cour ecclésiastique placée sous l'autorité de l'évêque de chaque diocèse, présidée par son chancelier et dirigée, en fait, par le *diocesan registrar*. Sur l'utilisation des testaments, voir, par exemple, BEIER, 1981, p. 52.

74. Les exécuteurs testamentaires ou les administrateurs des biens d'une personne décédée devaient, en vertu d'un acte d'Henri VIII promulgué en 1529, présenter devant la cour diocésaine un inventaire (*probate inventory*) des possessions du défunt ; voir RICKARD, 1998. Les archives diocésaines de Durham et de Canterbury ne contiennent d'inventaires après décès que jusque dans les années 1720 environ ; ils deviennent ensuite, comme dans l'ensemble de l'Angleterre, sauf exception, relativement rares.

75. Les *letters of administration* ou *administration bonds* concernent la gestion des biens d'un défunt mort *intestat*.

76. Ils concernent la tutelle des orphelins de moins de 15 ans pour les garçons et de moins de 13 ans pour les filles. Les *curation bonds* concernent la tutelle des enfants de moins de 21 ans mais de plus de 14 ans pour les garçons et 12 ans pour les filles.

77. Voir, par exemple, CORFIELD, 1970, p. 275 ; MCINNES, 1988, p. 56, 60 et 84-85, qui compare les données issues des registres des *freemen* avec celles contenues dans les *frankpledge lists*. On notera qu'ils n'ont pas été conservés pour Warwick (BEIER, 1981, p. 79) ou pour Ipswich (REED, 1981, p. 99). Les registres des *freemen* recensent, par définition, les adultes mâles ayant acquis la bourgeoisie de la ville. Ils peuvent représenter une proportion plus ou moins grande de la population active de la ville mais en sont automatiquement exclus les femmes et les immigrants récents.

78. Les *poll books* sont, en revanche, une originalité anglaise assez fascinante pour le chercheur français. Dans les *boroughs* (c'est-à-dire les villes dont la charte prévoyait qu'elles envoient deux représentants à la Chambre des communes) les plus peuplés, les *freemen* étaient généralement tous appelés à élire les députés. Selon les termes d'un acte de 1696, un registre des votes, qui étaient publics, devait être tenu pour toutes les élections contestées – c'est-à-dire où il y avait plus de candidats que de sièges. Les *poll books* consignent généralement le nom du *freeman*, sa profession, parfois son quartier et le ou les votes qu'il a émis. On peut donc atteindre un certain degré de raffinement en relevant les options politiques des membres d'un corpus professionnel donné. Voir PORTER, 1990, p. 66 ou encore, à partir de l'exemple de Leeds en 1832, MORRIS, 1983.

79. Dans les années 1760 et 1770 enfin, se sont multipliés les *directories*, véritables annuaires commerciaux où figuraient le nom des principaux habitants, commerçants et artisans de la ville avec leur métier et leur adresse. Voir PORTER, 1990, p. 69 et surtout les travaux de Penelope Corfield (dont CORFIELD et KELLY, 1984).

par la profession et le revenu conduit cependant les chercheurs anglais à se contenter d'établir des classements purement professionnels où les catégories sont le plus souvent agrégées par secteurs d'activités. Il est rare qu'ils procèdent, à la manière de Garden et de la quasi-totalité des historiens français, à une étude détaillée de chacun des groupes dégagés et qu'ils s'en servent comme un cadre général pour les études relationnelles qui les intéressent en réalité, comme les dynamiques sociopolitiques ou les dynamiques d'intégration et d'exclusion<sup>80</sup>. L'article de Joyce Ellis sur Newcastle, des années 1660 aux années 1760, paru au début des années 1980, est ainsi intitulé de façon révélatrice : « A dynamic society. Social relations in Newcastle-upon-Tyne ». Elle donne, à partir des registres de baptême de trois des quatre paroisses de la ville, une répartition professionnelle de la ville, dans laquelle les *gentlemen* et les mendiants – deux groupes il est vrai sans activité professionnelle bien définie – sont curieusement inscrits dans une même rubrique appelée *miscellaneous*... En fait, l'intérêt de son article est clairement ailleurs : elle remet en question l'opposition traditionnelle entre une représentation harmonieuse et une représentation conflictuelle des relations sociales dans les villes anglaises en particulier du XVIII<sup>e</sup> siècle, et elle avance que l'absence, d'ailleurs relative, de violence à Newcastle ne signifiait nullement que les principes traditionnels de soumission et de déférence étaient unanimement respectés mais que le conflit social « *had proceeded far enough to encourage first stirrings of class consciousness and the development of workers' organizations to bargain with those of the élite*<sup>81</sup> ». Cela dit, le désengagement des chercheurs anglo-saxons par rapport à toute analyse socio-économique traditionnelle est à présent extrême et semble même obscurcir certains développements récents en particulier lorsqu'il s'agit des *middling sorts* que l'ont tend à définir de moins en moins précisément. En l'absence de sources statistiques descriptives, les chercheurs qui souhaitent travailler sur la société anglaise de l'époque moderne se sont naturellement tournés vers celles qui s'offraient le plus facilement et le plus massivement à eux : les archives de l'État. Parmi celles-ci, ils exploiteront plus particulièrement, d'une part, les *State papers* et d'autre part, les archives pour lesquelles ont justement été créés les *county records offices* au lendemain de la Première Guerre mondiale : les archives de l'administration des comtés ou des villes et les archives de la justice. Or, ces sources mettent d'elles-mêmes en évidence les relations entre les personnes ; elles permettent essentiellement de retracer l'histoire du maintien de l'ordre public et social tel qu'il a été voulu et mené par les membres d'une institution elle-même socialement déterminée : la commission de paix. Il n'est donc pas étonnant que ce soit cette direction qui ait été privilégiée par les chercheurs anglo-saxons.

---

80. On citera entre autres, BOULTON, 1987 ou ARCHER, 1991.

81. ELLIS, 1984.

Nous pouvons, enfin, essayer de comprendre pourquoi les documents fiscaux et les documents notariaux ont pris en Angleterre et en France des formes si différentes. Dans les deux pays, la responsabilité des opérations fiscales de base pour la quasi-totalité des prélèvements directs était déléguée aux paroisses. Les répartiteurs et les collecteurs étaient soit pris parmi les officiers municipaux soit désignés parmi les principaux habitants de la paroisse qu'elle soit urbaine ou rurale ; les premiers dressaient les rôles et répartissaient la charge fiscale, les seconds levaient l'impôt<sup>82</sup>. Il semble qu'en France la norme imposée par les autorités ait été de faire systématiquement figurer une profession avec les noms et les prénoms des contribuables<sup>83</sup>. Selon les endroits, la situation, fluctuante au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, semble ensuite s'être considérablement améliorée<sup>84</sup>. La situation semble très différente en Angleterre où l'adjonction de la profession pour reconnaître un individu adulte ne semble pas être la règle : M. J. Power dans son article sur la topographie sociale de Londres note ainsi que les rôles de la *hearth tax* de vingt paroisses seulement sur plus d'une centaine mentionnent la profession des *householders* ce qui est d'ailleurs un échantillon largement suffisant pour en tirer des conclusions<sup>85</sup>. Il est également surprenant de voir que beaucoup de registres paroissiaux anglais sont dénués de toute mention de profession : c'est le cas dans une paroisse sur quatre à Newcastle et dans la quasi-totalité des paroisses de Canterbury au XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>86</sup>. Cela incite à penser que la façon dont étaient identifiés, et dont s'identifiaient eux-mêmes les individus était différente d'un côté et de l'autre de la Manche et que la profession était un élément plus déterminant en France qu'en Angleterre<sup>87</sup>.

---

82. Sur la manière dont les impôts sont répartis en Angleterre, voir BROOKS, 1974 et pour la France, TOUZERY, 2002.

83. C'est ce qu'avance BOIS, 1963, p. 685 : « À côté de ces graves lacunes dues au principe même de l'imposition on en rencontre d'autres qui tiennent à la négligence des rédacteurs du rôle. Celui-ci devait toujours comporter, avec les nom et prénom des contribuables, leur profession exactement indiquée. Or, il n'en va pas toujours ainsi. »

84. Voir, par exemple, CABANTOUS, 1991, p. 25 et suiv. ; en particulier, le tableau (p. 29) qui montre la forte présence de l'indicateur professionnel sur les registres de taille au moins au XVIII<sup>e</sup> siècle et le tableau (p. 30) sur les registres de capitation à Boulogne-sur-Mer. DEYON, 1967, p. 240, a, quant à lui, noté que les rôles de l'impôt de l'ustensile à Amiens recensent de 1 500 à 3 000 articles et que pour les deux tiers d'entre eux, ils fournissent une mention professionnelle.

85. POWER, 1986, p. 212 et suiv.

86. À Londres, en revanche, A. L. Beier a pu s'appuyer sur les professions données dans un certain nombre de registres de décès entre 1540 et 1700 (voir BEIER, 1986).

87. CABANTOUS, 1991, p. 25-26, a noté pour les régions maritimes du Nord de la France que la mention des professions sur les registres paroissiaux s'est nettement améliorée après la déclaration royale de 1736. Il ajoute (*ibid.*, p. 47) : « Les actes de mariage, plus que les sources fiscales, s'attachent toujours à différencier les fonctions, à les préciser, en respectant la hiérarchie professionnelle. À l'exception de petits villages côtiers [...] la terminologie reflète fidèlement la place de chacun. Le clergé, autant par ce qu'il sait que par la déclaration des intéressés au moment de l'union, ne confond pas les genres, ce qui n'exclut pas toute ambiguïté dans les termes. »

D'autres observations corroborent cette impression. L'Angleterre est ainsi un pays où le stock des noms propres, dont l'élaboration et la fixation résulte, comme dans les pays d'Europe occidentale, d'un processus historique engagé à la fin du Moyen Âge, est étonnamment faible au moins par rapport à la France et il en résulte d'ailleurs pour l'historien que les risques d'erreurs dues aux homonymies sont très grandes<sup>88</sup>. Le nombre de prénoms attribués couramment est relativement petit d'un côté comme de l'autre de la Manche mais il est apparu que les Français, y compris dans le monde des artisans, ont eu tendance, au moins au XVIII<sup>e</sup> siècle, à donner un nombre croissant de prénoms à leurs enfants (deux, voire trois), afin de permettre une distinction entre les individus sinon dans la vie courante au moins dans les actes officiels où ils étaient identifiés<sup>89</sup>. Or, une telle évolution ne semble pas avoir eu lieu en Angleterre où l'existence d'homonymes parfaits (qui portent le même nom et le même prénom) complique considérablement la tâche du chercheur en l'absence de désignation professionnelle. Par ailleurs, les femmes sont, en Angleterre, systématiquement désignées dans les instruments légaux et les actes de justice par le nom de leur mari et le nom de leur père disparaît complètement<sup>90</sup>. En France, au contraire, le notaire les nomme toujours selon le nom de leur père et précise ensuite à qui elles sont mariées. Il y a là clairement deux pratiques qui ont pris naissance dans des conceptions différentes du statut de la femme dans la société et qui ont des conséquences directes sur la « fabrique de l'histoire » : un acte notarié permet toujours de situer une femme dans une généalogie alors qu'un document rédigé par un *solicitor* ne le permet que si le père de la femme y est directement mentionné.

L'absence de sources notariales en Angleterre est un phénomène très déroutant pour le chercheur continental. Il y avait bien des notaires outre-Manche<sup>91</sup> mais les actes qu'ils rédigeaient n'avaient aucune valeur spécifique devant les tribunaux de la *common law* à la différence de ce qui se passait devant les tribunaux qui appliquaient le droit romain (*civil law*), comme les tribunaux de commerce, et

---

88. Une analyse par Kevin Schürer du recensement de 1881 montre que 40 % de la population partageait alors seulement 500 noms de famille différents et 60 % en partageaient 1000 (cité par HEY, 2000, p. 192). Ce problème est fréquemment souligné, par exemple par SCHWARZ, 1992, p. 246.

89. RUGGIU, 2002, t. II.

90. Voir à ce sujet la remarque de LINDERT, 1980, p. 691 : « *Women were identified mainly by marital status – as wives, widows, and spinsters – and by their husband's names. Male clerks apparently considered this a more valid identification for a woman than her occupations.* »

91. PURVIS, 1962, rappelle que les notaires exerçaient après avoir reçu une licence du *Master of Faculties* au nom de l'archevêque de Canterbury. Nous remercions très vivement Olivier Poncet de nous avoir fait parvenir cet article.

le droit canon, comme les tribunaux ecclésiastiques<sup>92</sup>, et de la situation dans la plupart des autres pays européens<sup>93</sup>. Il était donc inutile de passer devant un notaire pour faire dresser, par exemple, un contrat de mariage, un testament ou encore un acte économique quelconque puisque les écrivains publics, jusqu'au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle, puis les hommes de loi, et, en particulier, les *solicitors* de province, s'en chargeaient pour un coût moindre et une efficacité juridique équivalente<sup>94</sup>. Une telle situation a sans doute une double origine. Elle est d'abord liée à l'organisation de la justice qui est rendue en Angleterre par le biais d'un jury choisi, dans le cas des *Quarter Sessions*, parmi les principaux habitants du comté ou de la ville qui agissaient bénévolement. Christopher Brooks estime que ce système a pu favoriser les démonstrations orales aux dépens des preuves écrites qui auraient été plus difficiles à comprendre pour le jury<sup>95</sup>. L'attitude des autorités publiques envers les notaires a joué ensuite différemment d'un côté et de l'autre de la Manche puisque à la différence du roi d'Angleterre, la Couronne a encouragé, souvent pour des raisons fiscales, le recours aux notaires<sup>96</sup>. Le spécialiste d'histoire sociale se retrouve alors devant une situation très contrastée. Il est souvent noyé, sauf dans le cas où les destructions sont venues à son secours, dans l'océan des archives notariales en France – le client partait avec la grosse de l'acte qu'il avait demandé mais le notaire devait en conserver systématiquement la minute – mais il ne dispose de rien de semblable en Angleterre. Il ne faut cependant pas exagérer sur ce point l'ampleur de la différence entre les deux pays puisqu'en France, une masse considérable d'actes rédigés sous seing privé voire de simples accords verbaux échappait également à la rédaction notariale.

On notera que les deux problèmes étudiés ici, la mention des professions et le rôle des notaires, renvoient à des différences culturelles anciennes et profondes entre l'Angleterre et la France dont les sociétés paraissent pourtant assez proches puisque, outre le fait que les deux pays ont une longue histoire

---

92. BROOKS, HEMHOLZ et STEIN, 1991, p. 40 : « *The generalization most commonly made about the subject is that written documents were given no added weight in the English Common Law courts by virtue of having been executed by a notary, whereas in the ecclesiastical forum notarial documents were accorded plena fides [...].* »

93. On comparera avec le Portugal par exemple où « le *notariat* est la seule institution connue qui ait pour but de conférer un caractère d'authenticité aux actes privés et d'en assurer la conservation ». L'obligation de conservation des minutes a été fixée dès les *Ordenações Afonsinas* de 1446 (article 8 du titre 47) et elle a été confirmée par toutes les ordonnances qui ont suivi. Voir FERREIRA, 1962.

94. C'est ce que note aussi PURVIS, 1962, p. 126 : « *But the commoner types, of records of contract, by deed of gift, sale, lease, or the like, may be found anywhere, in any collections of legal documents, whether in the office of a lawyer, or the muniment room of a family [...].* »

95. Voir BROOKS, HEMHOLZ et STEIN, 1991 ; BROOKS, 2004.

96. En France, le notaire royal est un officier public depuis 1542. Pour une introduction à cette question, voir LIMON, 2002.

commune, elles ressortissent toutes les deux au modèle de développement de l'Europe du Nord-Ouest. Ils réduisent à néant en Angleterre, à moins d'une débauche d'énergie et du couplage de plusieurs sources, toute tentative pour construire des classifications socioprofessionnelles à l'image de celles qui ont longtemps formé l'ossature de l'histoire sociale française. C'est pourquoi les formes de l'histoire sociale nous semblent donc autant, sinon plus, dictées par la culture des populations qui ont produit les sources disponibles pour l'historien que par les présupposés théoriques de son travail.

Au cours des années 1980, les historiens anglo-saxons et les historiens français ont été confrontés à la mise en cause presque simultanée de leurs paradigmes fondamentaux<sup>97</sup>. Ils ont réagi de manière très diverse et cinq directions principales peuvent être définies qui ne sont, bien sûr, pas exclusives les unes des autres ; elles ne peuvent ici qu'être esquissées. De chaque côté de la Manche, une partie des historiens est entrée dans une réflexion épistémologique souvent conflictuelle et, parfois, stérile bien qu'elle ait eu l'avantage de rappeler aux chercheurs la prudence nécessaire dans la manipulation des théories, des concepts et des méthodes d'enquête. Elles se sont tenues autour de la notion de « crise de l'histoire » en France<sup>98</sup> et autour de l'utilisation de la notion de « classe » dans le monde anglo-saxon<sup>99</sup>.

Un nombre bien plus important de chercheurs se sont détournés de l'histoire sociale autrefois dominante pour investir d'autres champs et en particulier : la nouvelle forme d'histoire culturelle qui, bâtie autour de la notion de représentation et massivement tournée vers l'analyse des images, a entamé, à la fin des années 1980, un fulgurant essor ; l'histoire « politique » qui a, quant à elle, fait un retour remarqué sous la forme de l'histoire des idées politiques d'une part et des cultures politiques d'autre part. Une troisième direction a été suivie par les chercheurs anglo-saxons qui ont cherché à dépasser les limites des sources quantitatives anglaises pour réussir à donner une image plus précise des structures sociales et de leurs évolutions. Elizabeth Baigent estime, par exemple, que la solution réside dans la compilation des informations<sup>100</sup>. Pour étudier la

---

97. Il y a eu dans les deux pays une remise en cause des paradigmes marxistes et plus généralement structuraliste et, en France, une attaque des méthodes mêmes de l'histoire sérieuse, dont les problèmes sont à présent bien identifiés.

98. Voir, entre autres titres, DOSSE, 1987 ; CHARLE, dir., 1993 ; NOIRIEL, 1996 ; CHARTIER, 1998. Sur les solutions proposées par quelques-uns des principaux animateurs français de ce débat, voir l'analyse de STEDMAN JONES, 2002, p. 104-105.

99. Pour aborder ce débat, voir CANNADINE, 1998 et, sur les *middle classes*, RUGGIU, 2001.

100. BAIGENT, 1988 ; WILSON, 1995, p. 57 et 298. Elle utilise pour prendre la mesure des évolutions sociales dans le Newcastle des années 1770 et 1780, un registre des électeurs, celui de 1774, et le *Newcastle directory* publié en 1778 par William Whitehead.

société de Bristol à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, elle a croisé les données issues d'un *directory* publié en 1775 par James Sketchley, du *poll book* de 1774 et des rôles des différents impôts prélevés dans la ville en 1774 et 1775. Elle a alors constitué un répertoire d'habitants de Bristol pour lesquels les informations peuvent être croisées, ce qui lui a permis de construire une répartition socio-professionnelle<sup>101</sup>.

Certains historiens se sont également intéressés aux autres systèmes de répartition des populations souvent poussés en cela par la lecture des travaux des démographes, des sociologues ou des anthropologues<sup>102</sup>. Les genres (masculin, féminin), les âges (enfance, adolescence, vieillesse), les identités nationales ou même les ethnies sont devenus des objets historiques à part entière pour les modernistes, et les spécialistes d'histoire sociale y ont trouvé une manière de sortir des ornières de l'histoire traditionnelle<sup>103</sup>. Les Anglo-Saxons ont alors été considérablement avantagés parce que les sources qu'ils utilisaient pour faire l'étude des relations sociales pouvaient facilement être réorientées vers ces nouvelles perspectives<sup>104</sup>. Les historiens de la France se sont, quant à eux, trouvés automatiquement confrontés aux limites des sources quantitatives en particulier démographiques et fiscales qu'ils avaient l'habitude d'utiliser. Rédigées par des hommes intégrés à la gestion des affaires publiques, elles deviennent beaucoup moins précises lorsqu'elles abordent les femmes. C'est particulièrement net en ce qui concerne les professions exercées par les femmes qui sont rarement mentionnées correctement sur les rôles fiscaux. C'est ainsi que s'explique, au moins en partie, le retard considérable pris par rapport au monde anglo-saxon en matière d'histoire des femmes ou de l'histoire de l'enfance essentiellement faute de monographies et d'études de cas<sup>105</sup>.

---

101. Voir également les travaux de Leonard D. Schwarz et, par exemple, SCHARWZ, 1979.

102. On notera que, parallèlement, les historiens des groupes sociaux sont passés d'une étude globalement socio-économique à une étude essentiellement socioculturelle. Voir par exemple, parmi les plus belles réussites, HUNT, 1996.

103. Pour l'évolution aux États-Unis, voir ROSS, 1998, p. 92 : « *During the 1980s, the scientific fervor of the social science history program receded, the victim of powerful critiques of the results of quantitative history and the broad attack on positivism. [...] Gender has become an important area of interest, as has culture, and even narrative – the enemy against which the Association [Social Science History Association] originally formed – has established a beachhead.* »

104. Dès les années 1920, Dorothy M. George utilisait ainsi les procédures judiciaires survenues devant l'*Old Bailey*, le principal tribunal londonien, pour travailler sur les métiers féminins (voir GEORGE, 1925, p. 427 et suiv.).

105. En réalité, l'*history of the people* de la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle s'était déjà intéressé à la vie des femmes à l'époque moderne, voir CLARK, 1919.

La dernière direction est constituée par l'apparition de l'histoire sociale que l'on peut dire nominative en ce sens qu'elle travaille à partir non de grandes entités collectives, comme la classe ou même le groupe social, mais de familles, voire d'individus précis identifiables par leur nom propre. La prosopographie et la biographie collective<sup>106</sup>, la *micro-analisi* italienne ainsi que la micro-histoire française<sup>107</sup>, l'histoire d'une *community* telle qu'elle a été mise en forme par Alan Macfarlane<sup>108</sup> ou encore l'étude des réseaux apparue dans les années 1990<sup>109</sup> relèvent à des degrés divers de l'histoire nominative. L'historien n'agrège plus les données recueillies de manière anonyme sur la société étudiée mais il entend, au contraire, de reconstruire le plus précisément possible le parcours d'un ensemble restreint d'individus ou de familles dans un espace social donné<sup>110</sup>. L'exploitation varie ensuite selon les historiens mais la ligne de partage ne passe pas, comme on le croit souvent, entre les partisans de l'histoire quantitative et ceux qui s'y opposent. En réalité, les divergences viennent plutôt du fait que certains historiens – les prosopographes surtout – essayent d'établir un profil commun pour l'ensemble des membres de leur

---

106. Voir NICOLET, 1970 et CHASTAGNOL, 1970, p. 1229, qui en donne la définition suivante : « Elle vise, pour l'essentiel, à constituer des notices individuelles regroupant les renseignements biographiques de toutes sortes qui nous sont fournis sur des personnages ayant entre eux un lien commun. » Voir, pour l'Angleterre, STONE, 1971.

107. GRENDI, 1977 ; GINZBURG et PONI, 1981 ; REVEL, 1989 et 1996b ; LEVI, 1992. La conférence qui s'est déroulée en avril 2002 sur « The social and cultural history of early modern England. New approaches and interpretations » a consacré une partie de ses travaux à la notion de *micro-history* et à ses implications, voir SPICKSLEY, 2003.

108. Voir MACFARLANE, HARRISON et JARDIN, 1977, ou encore WRIGHTSON et LEVINE, 1979. Cet ouvrage sur Terling s'inscrit explicitement dans cette perspective.

109. Pour un des rares exemples d'études des réseaux en Angleterre, voir D'CRUZE, 1994.

110. On peut penser, même si les modes de sélections des personnes et des familles étudiées varient (parfois selon la profession et d'autres fois selon le lieu), à CHASSAGNE, 1991 ; PITOU, 1995 ; GARRIOCH, 1996 ; PÉLAQUIER, 1996 ; DOLAN, 1998 ; JAHAN, 1999 ; THILLAY, 2002 ou encore VIRET, 2004. Pour l'Angleterre, le récent volume collectif publié par HITCHCOCK, KING et SHARPE, éd., 1997, mélange des approches de cette nature (en particulier les contributions de Tim Hitchcock, Pamela Sharpe, James Stephen Taylor ou Thomas Sokoll) et des approches plus traditionnelles. Voir la manière dont est formulé le projet global : « *This volume is intended to illuminate the lives and strategies, circumstances and frustrations of the majority population, "the poor", in the long eighteenth century.* » Ils poursuivent : « *But this research [les études sur la vie des pauvres à un niveau individuel entreprises jusqu'à présent] has been mainly confined to sources that can be subjected to quantitative analysis, the only qualitative sources quoted at any length being those written by elite observers of the poor* » (*ibid.*, p. 1). Dans un autre domaine, l'histoire des mobilités géographiques, difficiles à étudier en l'absence dans la plupart des sources de références au lieu de naissance, voir POOLEY et D'CRUZE, 1994.

échantillon<sup>111</sup> alors que d'autres, plus inspirés par la micro-histoire, ne cherchent pas à définir une norme en s'appuyant sur des récurrences mais, à l'inverse, veulent prendre la mesure des possibles entre lesquels pouvait s'inscrire la vie d'une personne ou d'un groupe de personnes<sup>112</sup>. Les écarts sont pour eux plus signifiants qu'une norme dont l'historien ne peut de toute façon jamais savoir si elle a été perçue et vécue comme telle. Il en résulte un intérêt croissant pour les histoires de vie replacées dans un contexte social général qui sont de plus en plus prises dans les écrits du for privé<sup>113</sup> ou dans les archives administratives et surtout judiciaires<sup>114</sup>. Les conventions qui président à l'écriture d'un article semblent d'ailleurs prescrire, de nos jours, de débiter par la relation d'une courte histoire de vie qui illustre de manière exemplaire les développements à venir.

L'histoire nominale passe par l'accumulation des informations, souvent de nature très diverse, récoltées sur une période relativement longue. Est-il possible alors, eu égard aux différences dans les sources soulignées plus haut, de mener des deux côtés de la Manche, une même histoire sociale nominative construite sur l'accumulation (*linkage*) des informations sur un nombre d'individus ou de familles restreints que l'on suit de manière longitudinale dans leur parcours ? Il me semble qu'en Angleterre, plusieurs fonds restent, en ce sens, nettement sous-exploités et gagneraient à être mis en résonance avec les séries documentaires

---

111. La puissante analyse méthodologique de GRASSBY, 2001, qu'il insère, peut-être à tort, dans une opposition entre empiristes et théoriciens, appartient à ce groupe. Il travaille sur un échantillon d'à peu près 28 000 hommes d'affaires londoniens pris entre 1580 et 1740, soit environ la moitié de ce groupe professionnel. Il souligne les limites techniques de l'analyse quantitative mais il estime néanmoins que : « *Adequate statistics are, however, indispensable for establishing the structure of family. They not only provide a framework for analysis, but they indicate what needs to be explained. [...] What emerges are patterns of frequency rather than causal relationships. If the data demonstrate that a high proportion of individuals consistently marry their neighbors over a long period, it is highly probable that propinquity is a major factor in marriage without knowing the deciding factor or why any particular individual has married.* » (GRASSBY, 2001, p. 17.)

112. C'est ce que nous avons essayé de faire en pratiquant le suivi longitudinal d'un ensemble de familles urbaines afin d'en voir le devenir sur trois générations et de dessiner la gamme des évolutions possibles : la disparition pure et simple pour une partie d'entre elles, la survie par l'intermédiaire des branches féminines pour d'autres, le déclin ou le maintien à son niveau social pour quelques-unes et enfin, pour une poignée, une ascension sociale considérable. On notera qu'ici la ligne de partage ne passe pas par les sources d'une manière qui opposerait, par exemple, les archives de toute nature d'une part et les textes publiés par les contemporains d'autre part, qu'il s'agisse d'écrits du for privé, de la presse ou d'œuvres de fiction.

113. On notera par exemple AMELANG, 1986 ou encore VICKERY, 1998.

114. Voir, à partir des archives de l'Échiquier, HUNT, 2000. Les sources plus quantitatives peuvent être également utilisées en ce sens ; voir COOPER et DONALD, 1995. Les travaux récents de Thomas Sokoll sont une bonne illustration de l'évolution de l'historiographie d'une histoire purement statistique (SOKOLL, 1993) à une étude d'histoires de vies (SOKOLL, 2001).

présentées plus haut. En l'absence de partages successoraux ou d'actes économiques réguliers, l'appréhension des fortunes, au moins immobilières, peut passer par les archives des compagnies d'assurance qui commencent à être actives à Londres à partir des années 1680<sup>115</sup>. Les deux grandes compagnies qui, à partir des années 1710, ont été capables d'étendre leurs activités à toute l'Angleterre sont la Sun Fire Office, créée en 1710, et la Royal Exchange Assurance, établie en 1721. Ce n'est qu'à partir de la fin des années 1760 que des compagnies provinciales ont commencé à menacer leur quasi-monopole. Les souscripteurs assuraient généralement leurs maisons ou leurs boutiques mais aussi un vaste ensemble de bâtiments industriels, en particulier, les malteries et les brasseries<sup>116</sup>. Là encore, la question fondamentale est celle de l'accessibilité : les agents de la Sun Fire Office ont rempli mille deux cent soixante-deux registres entre 1710 et 1863, ce qui représente environ deux millions deux cent mille polices ; elles sont classées par numéro de police et elles se suivent grossièrement selon un ordre chronologique qui dépendait en fait de la date d'envoi par l'intermédiaire local. Deux registres étaient menés en même temps. Il n'y a bien sûr que des index très partiels de ces sources dont l'importance a été montrée dans un ensemble d'articles fondamentaux de Maurice Beresford : un index manuscrit pour les polices de la Sun Fire Office de 1714 à 1731 et un index sous forme de microfiches pour les polices de la Sun Fire Office et de la Royal Exchange Assurance pour la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. L'utilisation des polices d'assurances est jusqu'à présent allée dans deux sens différents : une étude de la morphologie urbaine et de ses transformations puisque les polices permettent de suivre l'aménagement, en particulier industriel, d'un site donné ; une étude de la richesse globale des Anglais au XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>117</sup>. Il est révélateur que personne n'ait encore cherché à les utiliser pour déterminer le patrimoine d'un individu donné même si la recherche doit se limiter à ceux qui sont suffisamment aisés pour avoir passé une police d'assurance. Il est vrai que, si la période considérée est située en dehors de celles couvertes par les index, il incombe au chercheur de feuilleter les énormes registres en regardant le nom de tous les souscripteurs ou, dans le meilleur des cas, le nom de la ville ou celui de l'agent chargé de placer les polices qui est généralement (mais pas toujours) inscrit dans la marge<sup>118</sup>.

Par ailleurs, il existe en Angleterre des fonds qui ressemblent fortement aux minutes notariales : les archives des *solicitors*, mais elles sont relativement

---

115. Voir COCKERELL et GREEN, 1994, p. 27 et suiv. Pour une utilisation pour Londres de cette source, voir SCHWARZ et JONES, 1983 et SCHWARZ, 1992, en particulier, append. 1, p. 241 et suiv.

116. SCHWARZ, 1992, p. 30.

117. BERESFORD, 1982 ; JAMES, 1988.

118. À titre indicatif, les années 1750-1754 sont couvertes au Sun Fire Office par 22 volumes in-folio de plusieurs centaines de pages chacun.

peu nombreuses dans les dépôts locaux. C'est une situation d'autant plus étonnante que la British Records Association, sans doute sous l'impulsion particulière d'Ethel Stokes, a, dès son origine, tout spécialement insisté sur la nécessité de les sauvegarder<sup>119</sup>. L'un des objectifs qu'elle s'était donnée était ainsi : « [...] *to advise Solicitors and others (including both Individuals and Business Houses) who may be in difficulties as to the disposal of Private Papers*<sup>120</sup>. » Les *solicitors*<sup>121</sup> assistaient les particuliers dans les affaires judiciaires mais ils étaient également chargés de rédiger la plupart des actes de la vie courante – et en particulier, les actes d'achat et de vente de biens immobiliers (*conveyances*) – qui étaient du ressort du notaire en France<sup>122</sup>. Le seul problème est que les dossiers, au moins dans les fonds que nous avons eu l'occasion d'utiliser, ont souvent été classés par bien immobilier et ils en reconstituent le passage de main en main sur une période plus ou moins longue et souvent jusqu'au xx<sup>e</sup> siècle. Seul le hasard peut donc mettre l'historien en possession du dossier d'une propriété ayant appartenu à une famille sur laquelle il travaille. Quand c'est le cas, cependant, les informations recueillies en une seule fois s'approchent de celles que le chercheur français peut obtenir à travers la consultation systématique d'un minutier de notaire.

Au terme d'un effort de recherche considérable, il est donc possible en Angleterre, comme en France, de faire de l'histoire nominative et de mener un

---

119. RALPH et HULL, 1962, p. 58-59 : « *The need at all costs to preserve records impelled Miss Stokes, with the help of the British Record Society, to strive for the controlled dispersal of unwanted archives from London solicitors' offices.* »

120. *The British Records Association. Its aims and work*, Londres, Issued by the Association, 1934, 2 p. (British Library, Cup 21.g.7. 77). En 1950, la conférence annuelle de la Records Preservation Section fut spécialement consacrée au transfert des archives des *solicitors* et des *surveyors* vers les dépôts locaux : « *Lt.-Col. G. E. G. Malet felt that the idea of sorting and deposit was gradually getting round to the solicitors, but that it was still most important to emphasize to them that it was in their own and their client's interest to sort and deposit. It made the office more efficient and it guaranteed the safe preservation of the documents. (This he thought might usefully be printed out in a B[ritish] R[ecords] A[ssociation] Memorandum to Solicitors and Estate Agents.) With Estate Agents progress was slower ; but the rewards of trying were considerable [...]* », *Archives*, 5, Lady Day 1951, p. 36.

121. *Solicitor* est un nom collectif qui s'applique depuis 1875 à la fois aux *attorneys*, aux *solicitors* et aux *proctors* alors que jusqu'à cette date le premier terme désignait les hommes de loi admis à pratiquer devant les cours de la *common law*, le deuxième, les hommes de loi admis à pratiquer devant les cours de l'équité et le troisième, les hommes de loi admis à pratiquer devant les cours de la *civil law* dont les tribunaux ecclésiastiques. Voir COLWELL, 1992, p. 172.

122. ORTON SMITH, 1860, p. 128 et suiv., donnait le conseil suivant à son lecteur : « *In large offices you have, of course, repeatedly noticed that the separate branches of practices are conducted in separate rooms [...]. Your chancery, common law and conveyancing practices matters should be kept in separate places [...] having adopting this classification, it is a simple matter enough to arrange the several bundles of papers in each department so as to be most easily accessible [...].* »

suiti longitudinal des familles, même si le spectre social qui peut être couvert est sans doute plus restreint. Alors qu'en France, une plongée dans les archives notariales permet de toucher les milieux les plus modestes, en Angleterre, l'accumulation des données, en dehors des sources spécifiquement liées aux pauvres, s'arrêtera presque naturellement aux classes moyennes.

Une telle mise en perspective est bien sûr schématique et il est vraisemblable que beaucoup d'historiens décriraient différemment le paysage historiographique et les utilisations des archives présentés ici. Elle permet néanmoins de répondre à la question posée au début de cet article : oui, autres sources, autre histoire ! En forçant le trait, on pourrait même dire que la nature des archives, les conditions de constitution et l'ampleur des fonds dans les dépôts départementaux, mais aussi communaux français, prédisposaient en quelque sorte, et surtout à partir du moment où les minutiers des notaires de province ont commencé à y affluer, à l'émergence de la notion d'histoire sociale comme une histoire totale, de surcroît reductible presque à l'identique dans tous les départements de France. Les particularités culturelles par rapport à la France que nous avons soulignées mais aussi les débuts erratiques des *county records offices* et les lacunes considérables dans les collections recueillies expliquent que le matériel mis à la disposition des spécialistes d'histoire sociale anglo-saxonne soit très différent de celui sur lequel ont travaillé les spécialistes de la France. Bien qu'il soit de nos jours couramment affirmé – ce qui est dans une large mesure exact comme nous le rappelle l'anecdote racontée par Hilary Jenkinson à propos de Marc Bloch<sup>123</sup> – que l'historien construit ses sources au fil de ses interrogations, il apparaît à travers la comparaison entre les différentes historiographies européennes sur un même thème que la recherche est tout de même relativement déterminée par ses sources et par la manière dont elles ont été conservées. En effet, les historiens ne travaillent pas sur des « textes » ordinaires mais bien sur des « sources », c'est-à-dire sur des documents doublement produits : d'abord, par les contemporains dont la reconstitution des intentions est justement un des buts de la recherche historique, ensuite, par les différentes opérations (plus ou moins volontaires) de sélection et de conservation qui ont fait parvenir au chercheur cette trace du passé. Ces deux formes de production sont des processus historiques que l'historien doit également maîtriser et c'est pourquoi il me paraît important de continuer à revendiquer spécifiquement les « sources » comme les objets de nos pratiques<sup>124</sup>.

---

123. Voir *supra*, n. 2, p. 113.

124. Cette position se démarque, sans en nier certains bienfaits, de l'histoire post-moderniste née du *linguistic turn*. Voir RUGGIU, 2002, t. I. La bibliographie anglo-saxonne sur le *linguistic turn* est immense mais sa compréhension peut en être facilitée par le dictionnaire historique de MUNSLOW, 2000. Elle est bien plus restreinte en français. On retiendra notamment : CHARTIER, 1998, *passim* ; ELGEY, 1992 ; GUILHAUMOU, 1993 ; NOIRIEL, 1996, p. 126-148.

Il semble également que les analyses esquissées ci-dessus peuvent avoir des répercussions dans plusieurs débats historiographiques actuels ; arrêtons-nous simplement sur celui qui porte sur l'histoire comparative<sup>125</sup>. La nécessité en est proclamée de manière récurrente depuis plusieurs générations et Nancy Green a d'ailleurs pu noter qu'il n'est guère de décennie qui n'ait été témoin d'un appel à la comparaison<sup>126</sup>. Force est de constater cependant qu'elle a trouvé peu d'échos dans les pratiques historiennes courantes et encore moins dans les structures universitaires. Aucune institution, aucune collection, aucune revue – à l'exception de la très récente *Histoire et société. Revue européenne d'histoire sociale*<sup>127</sup> – ne défend, en France tout du moins, le principe de l'étude comparée des phénomènes historiques<sup>128</sup>. Il ressort néanmoins des lignes qui précèdent que la comparaison, au moins dans la pratique historique, n'est pas une simple affaire de volonté ; il ne peut y avoir d'histoire comparée que lorsque les sources l'autorisent et elles ne l'autorisent en réalité que lorsque le fait étudié est strictement le même dans les deux espaces envisagés ou encore, que si leur culture respective sont très proches. L'exemple classique de Marc Bloch, étudiant les rois thaumaturges ou la seigneurie médiévale à cheval sur l'Angleterre et la France, ne doit pas nous faire oublier qu'il travaillait en fait sur un fait politico-culturel (la monarchie sacrée) ou sur une institution sociale (le système féodal) dont les origines et les développements transcendaient les frontières nationales du temps<sup>129</sup>. Il était d'ailleurs lui-même conscient de ne pas faire de l'histoire comparée au sens où elle est généralement entendue :

« Qu'est-ce, tout d'abord, dans notre domaine, que comparer ? Incontestablement ceci : faire choix dans un ou plusieurs milieux sociaux différents, de deux ou plusieurs phénomènes qui paraissent, au premier coup d'œil, présenter entre eux certaines analogies, décrire les courbes de leurs évolutions, constater les

---

125. Il n'est pas fait ici allusion à DETIENNE, 2000. Cet ouvrage ne porte pas sur le comparatisme en histoire mais sur la nécessité d'une collaboration étroite entre les différentes sciences sociales (anthropologie, sociologie, ethnologie, histoire). Il utilise pour cela le lieu commun selon lequel les frontières entre les disciplines sont par essence néfastes et davantage liées à des frilosités corporatistes qu'à des réalités pratiques, ce qui est en fait très discutable. Voir aussi ANHEIM et GRÉVIN, 2002, p. 122 et suiv.

126. GREEN, 1990, p. 1335.

127. Née en 2002, cette revue a pour ambition de faire une histoire comparée des sociétés européennes et d'en dégager à la fois les structures, les spécificités et les similitudes. On notera également l'existence de *Comparative Studies in Society and History*, publiée par l'université du Michigan, qui associe anthropologues, historiens, sociologues, philosophes, littéraires et économistes autour de l'étude des sociétés contemporaines.

128. Voir, à ce sujet, le récent dossier des *Annales. Histoire, sciences sociales* publié sous les auspices de Lucette Valensi qui en a signé l'introduction (voir VALENSI, 2002).

129. On pourrait développer l'exemple de la démographie historique autour du concept clef de ménage par exemple.

ressemblances et les différences et, dans la mesure du possible, expliquer les unes et les autres<sup>130</sup>. »

L'histoire comparée est, dans ce cas-là, qui semble le plus fructueux, une histoire parallèle et elle doit être comprise comme un remède à l'enclavement des historiographies, comme une incitation à la recherche de nouveaux objets, et comme une manière d'acclimater en douceur de nouvelles problématiques et de nouveaux outils plus que comme une forme d'histoire particulière.

François-Joseph RUGGIU\*  
(décembre 2003).

---

130. « Pour une histoire comparée des sociétés européennes » est reproduit dans BLOCH, 1983. Page 17 de cet article, l'auteur ajoute : « Si j'étudie, par exemple, le régime seigneurial dans le Limousin, je serai perpétuellement amené à mettre en regard les uns des autres des renseignements tirés de telle ou telle seigneurie ; au sens vulgaire du mot, je les comparerai. Je n'aurai pourtant pas l'impression de faire ce que, en langage technique, on appelle histoire comparée ; car j'emprunterai les divers objets de mon étude à des fractions d'une même société qui présente, dans son ensemble, une grande unité. En pratique, l'usage s'est introduit de réserver presque exclusivement le nom d'histoire comparée à la confrontation de phénomènes qui se sont déroulés de part et d'autre d'une frontière d'État ou de nation. Entre tous les contrastes sociaux, en effet, les oppositions politiques ou nationales sont celles qui frappent le plus immédiatement l'esprit. Mais, comme nous le verrons, c'est là une simplification un peu grosse. »

\* Une partie des réflexions développées ici ont été élaborées à l'occasion de la rédaction du mémoire de synthèse qui accompagne mon habilitation, *Dynamiques sociales et dynamiques urbaines en Angleterre et en France (vers 1720-vers 1780)*, soutenue en décembre 2002 à l'université de Paris IV sous la direction de Jean-Pierre Poussou. Une version abrégée en a été présentée le 26 novembre 2003 à l'Institute of Historical Research dans le « Long Eighteenth-Century Seminar » organisé par Penelope Corfield et Tim Hitchcock. Je remercie très vivement toutes les personnes qui ont lu et commenté, toujours avec acuité, mon travail d'habilitation ainsi que Frédérique Lachaud et Stéphane Jettot qui ont bien voulu relire les premières versions de ce papier, et les éditeurs scientifiques de ce volume, Étienne Anheim et Olivier Poncet, qui m'ont encouragé à l'achever. Je souhaite également exprimer toute ma reconnaissance à tous les conservateurs et membres du personnel des dépôts d'archives qui m'ont accueilli depuis la fin des années 1980, en particulier à Abbeville, Alençon, Amiens, Canterbury, Charleville, Chester, Durham et Newcastle-upon-Tyne.

## LISTE DES RÉFÉRENCES

- ALEXANDER (James), 1989, « The economic structure of the city of London at the end of the seventeenth century », *Urban History Yearbook*, p. 47-62.
- ALLDRIDGE (N.), 1983, « House and household in restoration Chester », *Urban History Yearbook*, p. 39-52.
- AMELANG (James Stuart), 1986, *Honored citizens of Barcelona. Patrician culture and class relations, 1490-1714*, Princeton, Princeton University Press.
- ANHEIM (Étienne) et GRÉVIN (Benoît), 2002, « “Choc des civilisations” ou choc des disciplines ? Les sciences sociales et le comparatisme », *Bulletin de la Société d'histoire moderne et contemporaine*, t. XLIX, 4 bis, p. 122-146.
- ARCHER (Ian W.), 1991, *The Pursuit of stability. Social relations in Elizabethan London*, Cambridge, Cambridge University Press.
- AYMARD (Maurice), 1978, « Labrousse (Ernest) », in LE GOFF (Jacques), CHARTIER (Roger) et REVEL (Jacques), *La Nouvelle Histoire*, Paris, Retz C.E.P.L., p. 301-304.
- BAIGENT (Elizabeth), 1988, « Economy and society in eighteenth-century English towns. Bristol in the 1770s », in DENECKE (Dietzich) et SHAW (Gareth), éd., *Urban historical geography. Recent progress in Britain and Germany*, Cambridge, Cambridge University Press, p. 109-124.
- BEIER (A. L.), 1981, « The social problems of an Elizabethan country town. Warwick, 1580-1590 », in CLARK (Peter), éd., *Country towns in pre-industrial England*, Londres, Leicester University Press, p. 46-85.
- BEIER (A. L.), 1986, « Engine of manufacture. The trades of London », in BEIER (A. L.) et FINLAY (Roger), *London, 1500-1700. The making of the metropolis*, Londres-New York, Longman, p. 141-167.
- BERESFORD (Maurice W.), 1982, « Prometheus insured. The Sun Fire Agency in Leeds during urbanization, 1716-1826 », *Economic History Review*, 35, p. 373-389.
- BLOCH (Marc), 1983, *Mélanges historiques*, Paris, Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales-Éditions Serge Fleury, t. I, p. 16-40.
- BOIS (P.), 1963, « Structure socio-professionnelle du Mans à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. Problèmes de méthode et résultats », *Actes du LXXXVII<sup>e</sup> congrès national des Sociétés savantes* (Section d'histoire moderne et contemporaine), Poitiers, 1962, Paris, Imprimerie nationale, p. 679-709.
- BOND (M. F.), 1962, « The British Records Association and the Modern Archive Movement », in HOLLAENDER (Albert E. J.), éd., *Essays in memory of Sir Hilary Jenkinson*, Chichester, Moore and Tillyer, p. 71-90.
- BOULTON (Jeremy), 1987, *Neighbourhood and society. A London suburb in the seventeenth century*, Cambridge, Cambridge University Press.
- BROOKS (Christopher W.), 1974, « Public finance and political stability. The administration of the land tax, 1688-1720 », *The Historical Journal*, t. XVII, 2, p. 281-300.

- BROOKS (C. W.), 2004, « Les actes juridiques, le cycle de vie et les relations sociales dans l'Angleterre de la période moderne », in BEAUVALET-BOUTOUYRIE (Scarlett), GOURDON (Vincent) et RUGGIU (François-Joseph), *Liens sociaux et actes notariés dans le monde urbain en France et en Europe (XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles)*, Paris, Presses de l'Université de Paris-Sorbonne, p. 77-86.
- BROOKS (C. W.), HEMHOLZ (R. H.) et STEIN (Peter), 1991, *Notaries public in England since the Reformation*, Norwich, publié pour la Society of Public Notaries of London par The Erskine Press.
- CABANTOUS (Alain), 1991, *Dix mille marins face à l'Océan. Les populations maritimes de Dunkerque au Havre aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles (vers 1660-1794). Étude sociale*, Paris, Publisud.
- CANNADINE (David), 1998, *Class in Britain*, New Haven-Londres, Yale University Press.
- CARPENTER (Christine), 1995, « Henry VII and the English polity », in THOMPSON (Benjamin), *The Reign of Henry VII*, Proceedings of the 1993 Harlaxton Symposium, Stamford, Paul Watkins, p. 11-30.
- CHARLE (Christophe), dir., 1993, *Histoire sociale, histoire globale ?*, Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'Homme.
- CHARTIER (Roger), 1998, *Au bord de la falaise. L'histoire entre certitudes et inquiétude*, Paris, Albin Michel.
- CHASSAGNE (Serge), 1991, *Le Coton et ses patrons. France, 1760-1840*, Paris, Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales.
- CHASTAGNOL (André), 1970, « La prosopographie, méthode de recherche sur l'histoire du Bas-Empire », *Annales. Économies, sociétés, civilisations*, 5, sept.-oct., p. 1229-1235.
- CLARK (Alice), 1919, *Working life of women in the seventeenth century*, Londres, Routledge.
- CLARK (Jonathan D. C.), 1986, *Revolution and rebellion. State and society in England in the seventeenth and eighteenth centuries*, Cambridge, Cambridge University Press.
- CLARK (Peter), 2002, « La fabrication de la Cambridge History of Urban Britain », *Histoire urbaine*, 6, déc., p. 161-174.
- COCKERELL (Hugh A. L.) et GREEN (Edwin), 1994, *The British insurance business. A guide to its history and records*, Sheffield, Sheffield Academic Press.
- COEURÉ (Sophie) et DUCLERT (Vincent), 2001, *Les Archives*, Paris, La Découverte.
- COLWELL (Stella), 1992, *Dictionary of genealogical sources in the Public Record Office*, Londres, Weidenfeld and Nicolson.
- CONSTANT (Jean-Marie), 1981, *Nobles et paysans français en Beauce aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles*, Lille, Université de Lille III (Service de reproduction des thèses).
- CONWAY (Davies J.), éd., 1957, *Studies presented to Sir Hilary Jenkinson*, Oxford, Oxford University Press.
- COOPER (D.) et DONALD (M.), 1995, « Households and "hidden" kin in early nineteenth-century England. Four case studies in suburban Exeter, 1821-1861 », *Continuity and Change*, 10, p. 257-278.
- CORFIELD (Penelope), 1970, « A provincial capital in the late seventeenth century. The case of Norwich », in CLARK (Peter), éd., *The Early modern town*, Londres, Longman, p. 263-310.

- CORFIELD (Penelope) et KELLY (Serena), 1984, « "Giving directions to the town". The early town directories », *Urban History Yearbook*, p. 22-35.
- COURTEAULT (Henri), 1934, *Guide internationale des archives*, Paris-Rome, Institut de coopération internationale.
- CURRY (P.), 1993, « Towards a post-Marxist social history. Thomson, Clark and beyond », in Wilson (Adrian), éd., *Rethinking social history. English society 1570-1920 and its interpretation*, Manchester, Manchester University Press, p. 158-200.
- DAUMARD (Adeline), 1963, « Une référence pour l'étude des sociétés urbaines en France aux XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles. Projet de code socioprofessionnel », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, t. X, p. 185-210.
- DAUMARD (A.), 1970, *Les Bourgeois de Paris au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Flammarion.
- D'CRUZE (Shani), 1994, « The middling sort in eighteenth-century Colchester. Independence, social relations and the community broker », in BARRY (Jonathan) et BROOKS (Christopher W.), éd., *The Middling sort of people. Culture, society and politics in England, 1550-1800*, Londres, Macmillan, p. 181-207.
- Derbyshire guide to the Record Office*, 1994, 1<sup>re</sup> éd. 1992, ici [Matlock], Derbyshire County Council.
- DIETIENNE (Marcel), 2000, *Comparer l'incomparable*, Paris, Seuil.
- DEYON (Pierre), 1967, *Amiens, capitale provinciale. Étude sur la société urbaine au XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris-La Haye, Mouton.
- DOLAN (Claire), 1998, *Le Notaire, la famille et la ville. Aix-en-Provence à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle*, Toulouse, Presses Universitaires du Mirail (Collection histoire notariale).
- DOSSE (François), 1987, *L'Histoire en miettes*, Paris, La Découverte.
- DURAND (Yves), 1971, *Les Fermiers généraux au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Presses universitaires de France.
- EARWAKER (J. P.), 1893, « Lancashire and Cheshire wills and inventories, 1572 to 1696 », *Chetham Society*, 28.
- ELGEY (Geoff), 1990, « Thompson, social history and political culture », in KAYE (Harvey J.) et MCCLELLAND (Keith), éd., *E. P. Thompson. Critical perspectives*, Cambridge, Polity Press, p. 12-49.
- ELGEY (G.), 1992, « De l'histoire sociale au tournant linguistique dans l'historiographie anglo-américaine des années 1980 », *Genèses. Sciences sociales et histoire*, 7, mars, p. 163-193.
- ELLIS (Joyce), 1984, « A dynamic society. Social relations in Newcastle-upon-Tyne 1660-1760 », in CLARK (Peter), éd., *The Transformation of the English provincial towns, 1600-1800*, London, Hutchinson, p. 190-227.
- EMMISON (Frederick George), 1966, *Archives and local history*, Londres, Methuen and Co.
- « Entretien avec Ernest Labrousse », 1980, *Actes de la recherche en sciences sociales*, 32-33, avr.-juin, p. 111-127.
- FEBVRE (Lucien), 1962, *Pour une histoire à part entière*, Paris, SEVPEN.
- FERREIRA (Fernando Bandeira), 1962, « Le notariat portugais », *Archivum. Revue internationale des archives*, vol. XII, p. 21-30.
- FOGEL (R. W.) et ELTON (Geoffrey), 1983, *Which road to the past? Two views of history*, Londres, Yale University Press.
- FOWLER (G. Herbert), 1932, *The Care of county muniments*, Westminster, County Councils Association.

- GARDEN (Maurice), 1970, *Lyon et les Lyonnais au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Les Belles Lettres.
- GARRIOCH (David), 1996, *The Formation of the Parisian bourgeoisie, 1690-1830*, Cambridge, MA-Londres, Harvard University Press.
- GEORGE (Dorothy M.), 1925, *London life in the XVIII<sup>th</sup> century*, Londres, Kegan Paul.
- GIBSON (Jeremy), MEDLYCOTT (Mervyn) et MILLS (Dennis), 1998, *Land and window tax assessments*, Birmingham, Federation of Family History Societies.
- GINZBURG (Carlo) et PONI (Carlo), 1981, « La micro-histoire », *Le Débat*, t. XVII, p. 133-136.
- GLASS (David Victor), 1966, « London inhabitants within the walls », *London Record Society Publications*, t. II.
- GLASS (D. V.), 1969, « Socio-economic status and occupations in the city of London at the end of the seventeenth century », in HOLLAENDER (Albert Edwin J.) et KELLAWAY (William), éd., *Studies in London history*, Londres, Hodder & Stoughton, p. 373-389.
- GRASSBY (Richard), 2001, *Kinship and capitalisme. Marriage, family and business in the English-speaking world, 1580-1740*, Cambridge, Cambridge University Press.
- GREEN (Nancy L.), 1990, « L'histoire comparative et le champ des études migratoires », *Annales. Économies, sociétés, civilisations*, 6, nov.-déc., p. 1335-1350.
- GRENDI (Edoardo), 1977, « Micro-analisi e storia sociale », *Quaderni Storici*, 35, maggio-agosto, p. 506-520.
- GRENIER (Jean-Yves) et LEPETIT (Bernard), 1989, « L'expérience historique. À propos de C.-E. Labrousse », *Annales. Économies, sociétés, civilisations*, nov.-déc., 6, p. 1337-1360.
- GUILHAUMOU (Jacques), 1993, « À propos de l'analyse de discours. Les historiens et le tournant linguistique », *Langage et société*, sept., p. 5-38.
- GUPPY (H.), 1933, *The Preservation of records of national and local history*, Aberdeen, The University Press.
- HAMMOND (Barbara) et HAMMOND (John Laurence), 1917, *The Town labourer, 1760-1832. The new civilisation*, Londres, Longmans-Green and Co.
- HEY (David), 2000, *Family names and family history*, Londres, Hambledon.
- HINDSON (J.), 1983, « The marriage duty acts and the social topography of the early modern town – Shrewsbury, 1695-1698 », *Local Population Studies*, 31, autumn, p. 21-28.
- HILDESHEIMER (Françoise), 1984, *Les Archives. Pourquoi ? Comment ?*, Paris, Éditions de l'Érudit.
- HILDESHEIMER (F.), 1991, « Des triages au respect des fonds. Les archives en France sous la monarchie de Juillet », *Revue historique*, t. CCLXXXVII/2, 580, p. 295-312.
- HITCHCOCK (Tim), KING (Peter) et SHARPE (Pamela), éd., 1997, *Chronicling poverty. The voices and strategies of the English poor, 1640-1840*, Londres, Longman.
- HOBBSAWM (Eric John), 1971, « From social history to the history of society », *Daedalus*, vol. C, 1, p. 20-45.
- HOBBSAWM (E. J.), 1985, « History from below – Some reflections », in KRANTZ (Frederick), *History from below. Studies in popular protest and popular ideology*, Londres, Basil Blackwell, p. 13-38.
- HULL (Felix), 1958, *Guide to the Kent County Archives Office*, Maidstone, Kent County Council.

- HUNT (Margaret), 1996, *The Middling sort. Commerce, gender and the family in England, 1680-1780*, Berkeley, University of California Press.
- HUNT (M.), 2000, « Wives and marital "rights" in the court of Exchequer in the early eighteenth century », in JENNER (Mark S. R.) et GRIFFITHS (Paul), éd., *Londinopolis. Essays in the cultural and social history of early modern London*, Manchester, Manchester University Press, p. 107-129.
- JAHAN (Sébastien), 1999, *Profession, parenté, identité sociale. Les notaires de Poitiers aux Temps modernes, 1515-1815*, Toulouse, Presses universitaires du Mirail.
- JAMES (J. A.), 1988, « Personal wealth distribution in late eighteenth-century Britain », *Economic History Review*, vol. XLI, 4, p. 543-565.
- JENKINSON (Hilary), 1937, *A manual of archive administration*, 1<sup>re</sup> éd. 1922, ici Londres-Lund, Humphries.
- JENKINSON (H.), 1948a, *The English archivist. A new profession*, Inaugural lecture for a new course in Archive Administration delivered at University College London, 14 October 1947, Londres, H. K. Lewis.
- JENKINSON (H.), 1948b, *British Records Association 1932-1947. Report from the joint secretaries on their retirement*, Londres (British Library, Ac 8076/7).
- JENKINSON (H.), 1949, « An international council on archives », *Archives*, 1, p. 5-10.
- KAYE (Harvey J.), 1992, « E. P. Thompson, the British Marxists historical tradition and the contemporary crisis », in *Id.*, *The Education of desire. Marxists and the writing of history*, Londres-New York, Routledge, p. 98-115.
- KNIGHTBRIDGE (A.), 1985, *Archives legislation in the United Kingdom*, Winchester, Society of Archivists (Society of Archivists Information Leaflet, 3 ; British Library, P. 803/1355).
- LANGTON (John), 1975, « Residential patterns in pre-industrial cities. Some case studies from seventeenth-century Britain », *Transactions of the Institute of British Geographers*, 65, ici rééd. in BARRY (Jonathan), éd., *The Tudor and Stuart town. A reader in English urban history, 1530-1688*, Londres-New York, Longman, 1990, p. 166-205.
- LEVI (Giovanni), 1992, « On Microhistory », in BURKE (Peter), éd., *New perspectives on historical writing*, University Park, PA, Pennsylvania State University Press, p. 93-113.
- LIMON (Marie-Françoise), 2002, « Notaires », in BÉLY (Lucien), dir., *Dictionnaire de l'Ancien Régime*, Paris, Presses universitaires de France (Quadrige), 2002, p. 901-906.
- LINDERT (Peter H.), 1980, « English occupations, 1670-1811 », *Journal of Economic History*, vol. XL, 4, December, p. 685-712.
- MACFARLANE (Alan), HARRISON (Sarah) et JARDIN (Charles), 1977, *Reconstructing historical communities*, Cambridge, Cambridge University Press.
- MCINNES (Angus), 1988, « The emergence of a leisure town. Shrewsbury 1660-1760 », *Past and Present*, 120, August, p. 53-87.
- MORRIS (Robert John), 1983, « Property titles and the use of British urban poll books for social analysis », *Urban History Yearbook*, p. 29-39.
- MOUSNIER (Roland), 1976, *Recherches sur la stratification sociale à Paris aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*, Paris, A. Pedone.
- MULLER (Samuel), FEITH (J. A.) et FRUIN (Robert), 1910, *Manuel pour le classement et la description des archives*, La Haye, A. de Jager.

- MUNSLow (Alun), 2000, *The Routledge companion to historical studies*, Londres-New York, Routledge.
- NICOLET (Claude), 1970, « Prosopographie et histoire sociale. Rome et l'Italie à l'époque républicaine », *Annales. Économies, sociétés, civilisations*, 5, sept.-oct., p. 1209-1228.
- NOIRIEL (Gérard), 1996, *Sur la « crise » de l'histoire*, Paris, Belin.
- ORTON SMITH (J.), 1860, *The Lawyer and his profession. A series of letters to a solicitor commencing business*, Londres, Stevens and Sons.
- PÉLAQUIER (Élie), 1996, *De la maison du père à la maison commune. Saint-Victor-de-la-Coste, en Languedoc rhodanien (1661-1799)*, Montpellier, Publications de l'Université Paul Valéry.
- PITOU (Frédérique), 1995, *Laval au XVIII<sup>e</sup> siècle. Marchands, artisans, ouvriers dans une ville textile*, Laval, Société d'archéologie et d'histoire de la Mayenne.
- POOLEY (C.) et D'CRUZE (Shani), 1994, « Migration and urbanization in North-West England circa 1760-1830 », *Social History*, 19, p. 339-358.
- PORTER (Stephen), 1990, *Exploring urban history. Sources of local historians*, Londres, B. T. Batsford Ltd.
- POUSSOU (Jean-Pierre), 1964, « Expérience aquitaine et méthodologie des contrats de mariage au XVIII<sup>e</sup> siècle », *Annales du Midi*, p. 61-76.
- POWER (M. J.), 1986, « The social topography of restoration London », in BEIER (A. L.) et FINLAY (Roger), *London 1500-1700. The making of the metropolis*, Londres-New York, Longman, p. 199-223.
- PROST (Antoine), 1996, *Douze leçons sur l'histoire*, Paris, Seuil.
- PURVIS (J. S.), 1962, « The notary public in England », *Archivum. Revue internationale des archives*, vol. XII, p. 121-126.
- RALPH (E.) et HULL (Felix), 1962, « The development of local archive service in England », in HOLLAENDER (Albert E. J.), éd., *Essays in memory of Sir Hilary Jenkinson*, Chichester, Moore and Tillyer, p. 57-70.
- REED (Michael), 1981, « Economic structure and change in seventeenth-century Ipswich », in CLARK (Peter), éd., *Country towns in pre-industrial England*, Londres, Leicester University Press, p. 88-141.
- REVEL (Jacques), 1989, « L'histoire au ras du sol », in LEVI (Giovanni), *Le Pouvoir au village. Histoire d'un exorciste dans le Piémont du XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Gallimard, p. I-XXXIII.
- REVEL (J.), 1996a, « L'histoire sociale », in REVEL (Jacques) et WACHTEL (Nathan), *Une école pour les sciences sociales. De la VI<sup>e</sup> section à l'École des hautes études en sciences sociales*, Paris, Éditions du Cerf-Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales, p. 49-72.
- REVEL (J.), 1996b, « Micro-analyse et construction du social », in *Id.*, dir., *Jeux d'échelles. La micro-analyse à l'expérience*, Paris, Gallimard/Seuil, p. 15-36.
- RICKARD (Gillian), 1998, *Kent probate inventories in the prerogative court of Canterbury, 1490-1854*, Londres, The British Library.
- ROSS (D.), 1998, « The new and newer histories. Social theory and historiography in an American key », in MOLHO (Anthony) et WOOD (Gordon S.), éd., *Imagined histories. American historians interpret the past*, Princeton, Princeton University Press, p. 85-106.

- RUDÉ (George), 1964, *The Crowd in history. A study of popular disturbances in France and England, 1730-1848*, New York-Londres-Sidney, John Wiley & Sons.
- RUGGIU (François-Joseph), 1997, *Les Élités et les villes moyennes en France et en Angleterre (XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles)*, Paris, L'Harmattan.
- RUGGIU (F.-J.), 1999, « Comment et pourquoi taxer un signe extérieur de richesse dans l'Angleterre du XVIII<sup>e</sup> siècle ? Les préliminaires d'une enquête sur la *carriage tax* », in PONTET (Josette), dir., *À la recherche de la considération sociale*, Bordeaux, Maison des sciences de l'homme d'Aquitaine, p. 27-44.
- RUGGIU (F.-J.), 2001, « L'historiographie anglo-saxonne et l'émergence de la *middle class* au XVIII<sup>e</sup> siècle », in LACHAUD (Frédérique), LESCENT-GILES (Isabelle) et RUGGIU (François-Joseph), dir., *Histoire d'outre-Manche. Tendances récentes de l'historiographie britannique*, Acte du colloque du 5 février 2000, Université de Paris-Sorbonne, Paris, Presses de l'Université de Paris-Sorbonne, p. 165-188.
- RUGGIU (F.-J.), 2002, *Dynamiques sociales et dynamiques urbaines en Angleterre et en France (vers 1720-vers 1780)*, Mémoire d'habilitation à diriger les recherches, Université de Paris IV-Sorbonne, 4 t., Paris, Presses de l'Université Paris-Sorbonne, à paraître.
- SARRAZIN (Jean-Yves), 2002, « L'historien et le notaire. Acquis et perspective de l'étude des actes privés de la France moderne », *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. CLX, p. 229-270.
- SCHWARZ (Leonard D.), 1979, « Income distribution and social structure in London in the late eighteenth century », *Economic History Review*, 32, p. 250-259.
- SCHARWZ (L. D.), 1982, « Social class and social geography. The middle classes in London at the end of eighteenth century », *Social History*, vol. VII, 2, p. 167-185.
- SCHWARZ (L. D.), 1992, *London in the age of industrialization. Entrepreneurs, labour force and living conditions, 1700-1850*, Cambridge, Cambridge University Press.
- SCHWARZ (L. D.) et JONES (L. J.), 1983, « Wealth, occupations and insurance in the late eighteenth century. The policy registers of the Sun Fire Office », *Economic History Review*, 36, p. 365-373.
- SHARPE (J.), 1991, « History from below », in BURKE (Peter), éd., *New perspectives in historical writing*, Cambridge, Polity Press.
- SOKOLL (Thomas), 1993, *Household and family among the poor. The case of two Essex communities in the late eighteenth and early nineteenth centuries*, Bochum, Universtätsverlag Dr. N. Brockmeyer.
- SOKOLL (T.), 2001, *Essex pauper letters, 1731-1837*, Oxford, Oxford University Press.
- SPICKSLEY (Judith), 2003, « The social and cultural history of early modern England. New approaches and interpretations », *Social History*, vol. XXVIII, 1, January, p. 83-87.
- SPUFFORD (Peter), 1990, « The index library. A centenary history, 1988 », in MARTIN (Geoffrey Haward) et SPUFFORD (Peter), *The Records of the nation. The Public Record Office, 1838-1988. The British Record Society, 1888-1988*, Woodbridge, GB/Londres, Boydell Press/British Record Society, p. 118-137.
- STEDMAN JONES (Gareth), 2002, « The new social history in France », in JONES (Colin) et WAHRMAN (Dror), *The Age of cultural revolutions. Britain and France, 1750-1820*, Berkeley-Londres, University of California Press, p. 94-105.
- STONE (Lawrence), 1971, « Prosopography », *Daedalus*, vol. C, 1, winter, p. 46-79.

- THILLAY (Alain), 2002, *Le Faubourg Saint-Antoine et ses faux ouvriers. La liberté du travail à Paris aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*, Seyssel, Champ Vallon.
- THOMPSON (Edward P.), 1975, *Whigs and hunter. The origin of the black act*, Londres, Allen Lane.
- THOMPSON (E. P.), 1978, *The Poverty of theory and other essays*, Londres, Merlin Press.
- TIRAT (Pierre-Yves), 1963, « Problèmes de méthode en histoire sociale », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, t. X, p. 211-217.
- TOUZERY (Mireille), 2002, « Collecteurs-asséteurs », in BÉLY (Lucien), *Dictionnaire de l'Ancien Régime*, Paris, Presses universitaires de France (Quadrige), p. 275-276.
- UNDERDOWN (David), 1987, *Revel, riot and rebellion. Popular politics and culture in England, 1603-1660*, Oxford, Oxford University Press.
- VALENSI (Lucette), 2002, « L'exercice de la comparaison au plus proche, à distance. Le cas des sociétés plurielles », *Annales. Histoire, sciences sociales*, 1, janv.-févr., p. 27-30.
- VICKERY (Amanda), 1998, *The Gentleman's daughter. Women's lives in Georgian England*, New Haven, CT-Londres, Yale University Press.
- VIRET (Jérôme L.), 2004, *Valeurs et pouvoirs. La reproduction familiale et sociale en Île-de-France. Écouen et Villiers-le-Bel (1560-1685)*, Paris, Presses de l'Université de Paris-Sorbonne.
- WELCH (Edwin), 1963, « Borough archives in England and Wales », *Archivum. Revue internationale des archives*, vol. XIII, p. 61-72.
- WILLIS (Arthur James), 1967, *Canterbury marriage licences, 1751-1780*, Folkestone, A. J. Willis.
- WILSON (Adrian), 1993, « A critical portrait of social history », in *Id.*, éd., *Rethinking social history. English society 1570-1920 and its interpretation*, Manchester, Manchester University Press, p. 9-58.
- WILSON (Kathleen), 1995, *The Sense of the people. Politics, culture and imperialism in England, 1715-1785*, Cambridge, Cambridge University Press.
- WRIGHTSON (Keith) et LEVINE (David), 1979, *Poverty and piety in an English village. Terling, 1525-1700*, New York, Academic Press.
- WRIGHTSON (K.) et LEVINE (D.), 1991, *The Making of an industrial society. Whickham, 1650-1765*, Oxford, Oxford University Press.